Bureau du Conseil privé

Budget des dépenses pour 2004-2005

Rapport sur les plans et les priorités

Le très honorable Paul Martin
Premier ministre du Canada

Table des matières

I Message du Premier ministre et déclaration de la direction 1
A. Message du Premier ministre 1
B. Déclaration de la direction 2
II Raison d'être 3
A. Notre mission 3
B. Nos valeurs 3
C. Notre rôle 3
D. Avantages pour les Canadiens 8
III Vue d'ensemble de la planification 9
A. Défis et risques 9
B. Relations avec les intervenants et relations stratégiques 11
IV Plans et priorités par résultat stratégique 13
A. Résultat stratégique 1 – Mécanismes décisionnels centraux 14
B. Résultat stratégique 2 – Recherche et enquêtes indépendantes 25
V Organisation 32
A. Responsabilisation 32
B. Ressources par résultat stratégique et secteur d'activité 44
C. Dépenses prévues du ministère 45
Annexes 48
Autres renseignements 51

I Message du Premier ministre et déclaration de la direction

A. Message du Premier ministre

Dans le discours du Trône de février 2004, le gouvernement a proposé un programme ambitieux en vue de mettre notre pays sur une voie qui permettra aux Canadiens et aux Canadiennes d'atteindre leurs objectifs et de réaliser leurs aspirations pour le XXIe siècle, en unissant leurs efforts.

Les Canadiens veulent un pays reposant sur de solides assises sociales, où tous les citoyens sont traités avec dignité, où on leur vient en aide au besoin et où personne n'est laissé pour compte. Nous voulons une économie vigoureuse offrant des emplois bien rémunérés et intéressants, une économie prête à récolter les fruits des innovations technologiques et une économie fondée sur de solides assises financières.

Les Canadiens veulent un pays ayant un rôle influent dans le monde, un monde dans lequel nous pouvons faire entendre notre voix, défendre nos intérêts et mettre à profit les valeurs qui nous caractérisent pour tenter de régler les nombreux problèmes qui touchent les affaires mondiales.

Les Canadiens veulent un gouvernement dans lequel ils peuvent avoir foi et confiance. Le gouvernement a le devoir impérieux d'inciter les citoyens à participer à nouveau de façon active à la vie politique. Il est essentiel que nous rendions notre Parlement plus efficace. Il est en outre impératif que le gouvernement fasse preuve d'une plus grande transparence, qu'il adhère aux normes d'éthique les plus élevées et qu'il atteigne un niveau élevé de responsabilisation financière.

Je suis heureux de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités du Bureau du Conseil privé (BCP) pour 2004-2005*. Le BCP joue un rôle essentiel dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme du gouvernement. Le présent rapport sur les plans et les priorités indique comment il aidera le gouvernement à atteindre les objectifs nationaux qu'il s'est fixés pour les années à venir.

B. Déclaration de la direction

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités du Bureau du Conseil privé pour 2004-2005.

Ce document a été préparé conformément aux principes de présentation énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005*. À ma connaissance, les renseignements qu'il contient :

- décrivent fidèlement les plans et les priorités de l'organisation;
- sont conformes aux instructions données dans le budget du ministre des Finances et par le Secrétariat du Conseil du Trésor en ce qui concerne les dépenses prévues;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur des systèmes d'information et de gestion ministériels rigoureux.

La structure de rapport sur laquelle le présent document est fondé a été approuvée par les ministres du Conseil du Trésor et sert de fondement à la responsabilisation à l'égard des résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

_____

Alex Himelfarb
Greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet
Août 2004

II Raison d'être

A. Notre mission

Notre mission est de servir le Canada et les Canadiens en conseillant et en assistant, au mieux et en toute impartialité, le Premier ministre, les ministres de son portefeuille et le Cabinet.

B. Nos valeurs

- Nous sommes conscients de la nécessité de fournir au Premier ministre et aux ministres de son portefeuille nos conseils et nos services en temps opportun.
- Nous nous consacrons à notre travail et veillons au fonctionnement efficace du gouvernement.
- Nous sommes convaincus que l'intégrité, le bon sens et le discernement sont essentiels à l'accomplissement de notre mission.
- Nous sommes convaincus que le personnel fait la force du Bureau du Conseil privé (BCP).

C. Notre rôle

Les principales fonctions du programme du BCP sont de :

- Fournir des conseils professionnels et impartiaux au Premier ministre, aux autres ministres du BCP et au Cabinet, sur des questions d'importance nationale et internationale.
- Administrer le système décisionnel du Cabinet – remettre en question les propositions stratégiques des ministères et les coordonner, faire l'analyse des politiques et fournir aux comités du Cabinet des services de secrétariat.
- Formuler et soutenir le programme d'action du gouvernement et collaborer avec d'autres ministères fédéraux, gouvernements et intervenants externes pour aider à mettre ce programme en œuvre.

- Promouvoir une fonction publique vigoureuse pour le XXIe siècle, une fonction publique qui repose sur des valeurs saines, qui soit performante et qui rende scrupuleusement des comptes.

- Faire de la recherche sur les enjeux stratégiques importants pour le Canada à moyen terme. C'est la responsabilité de toutes les fonctions d'analyse des politiques du BCP et le rôle principal du Projet de recherche sur les politiques (PRP).

- Charger des commissions d'enquête d'examiner des questions associées à une bonne gouvernance du Canada.

Ces diverses fonctions sont décrites plus en détail ci-dessous.

1. Fournir des conseils professionnels et impartiaux au Premier ministre, aux autres ministres du BCP et au Cabinet, sur des questions d'importance nationale et internationale

Le BCP conseille le Premier ministre et assiste le Cabinet en ce qui concerne les questions d'importance nationale et internationale, sur les priorités pangouvernementales et sur une grande diversité de sujets touchant l'administration de la fédération. À ce titre, il élabore des analyses stratégiques pour permettre au Canada d'affronter les problèmes complexes qui se posent aujourd'hui et le préparer en vue des défis et des choix stratégiques de demain.

Ces conseils portent sur la conduite générale des affaires de l'État, y compris le traitement stratégique des grands dossiers et sujets qui intéressent particulièrement le Premier ministre, la planification à l'échelle pangouvernementale, l'appareil gouvernemental, la gestion des relations et des questions fédérales-provinciales-territoriales et le programme législatif du gouvernement. Il donne en outre des conseils dans des secteurs stratégiques clés comme la santé, l'économie, la sécurité, le développement social, l'environnement, les relations internationales, les villes et les collectivités, les sciences, la fédération canadienne, la politique sur les langues officielles et la politique autochtone.

En résumé, ses principales activités consistent à :

- **Fournir des conseils sur l'organisation du gouvernement et sur l'appareil gouvernemental**, par exemple, sur les rôles et les responsabilités des ministres, sur la structure et le fonctionnement du gouvernement et du processus décisionnel du Cabinet et sur les relations du gouvernement avec le Parlement et la Couronne.

- **Faire de l'analyse stratégique** sur les politiques et les priorités envisagées.

- **Fournir des conseils et du soutien en ce qui concerne les relations fédérales-provinciales-territoriales**, notamment en ce qui concerne l'évolution du fédéralisme au Canada, les arrangements fiscaux, les questions constitutionnelles et juridiques, les affaires autochtones et les langues officielles.

- **Faire de la gestion des enjeux**, en aidant les ministres à coordonner une réponse aux questions qui surgissent.

2. Administrer le système décisionnel du Cabinet

La valeur créée par le BCP vient de son rôle de soutien du Premier ministre qui est, en définitive, responsable de l'organisation et de l'administration du processus décisionnel du Cabinet et dirige le processus d'établissement des orientations générales de la politique gouvernementale. Dans le cadre de ses fonctions de soutien au Cabinet, le BCP contribue à l'efficacité du processus décisionnel, appuie le processus qui permet de transposer les valeurs et les priorités des Canadiens en décisions et leur communication ultérieure; il s'applique en outre à produire une analyse de toute première qualité des orientations proposées. Pour faciliter l'élaboration des politiques, le BCP est une source professionnelle de conseils impartiaux et aide à intégrer les perspectives et les opinions à l'échelle pangouvernementale. Pour pouvoir répondre aux exigences du Premier ministre et du Cabinet, il fait preuve de souplesse dans la gestion de son organisation.

Dans ce contexte, le BCP joue un rôle important en remettant en question les orientations proposées par les ministères. Les ministres déterminent et proposent les priorités et les initiatives en fonction de leur portefeuille et d'autres responsabilités, et ils sont secondés par les experts et par les activités des organisations hiérarchiques spécialisées. Le BCP travaille en étroite collaboration avec le ministère des Finances et le Secrétariat du Conseil du Trésor pour s'assurer que les orientations proposées le soient dans le contexte du programme d'action et des autres priorités gouvernementales et que toutes les répercussions sur les ressources aient été prévues. Le BCP aide à assurer la coordination entre les diverses organisations gouvernementales qui sont essentielles à la conception et à la mise en œuvre efficaces de la politique gouvernementale. Cette coordination permet de veiller à ce que les nouvelles orientations proposées complètent les politiques en place et qu'elles sont en accord avec les grands objectifs gouvernementaux.

Les principales activités consistent à :

- **Remettre en question les orientations proposées par les ministères** avant les discussions en comité du Cabinet pour s'assurer que les analyses sont complètes, que les consultations appropriées ont été faites et qu'elles concourent aux priorités globales du gouvernement.

- **Fournir des services de secrétariat aux comités du Cabinet**, consistant notamment à préparer des ordres du jour, à prendre note des décisions officielles du Cabinet, à préparer des procès-verbaux et à jouer le rôle de dépositaire officiel des documents du Cabinet, en assurant le suivi.

- **Faciliter les discussions du Cabinet** sur le programme d'action, les politiques et les projets de règlement du gouvernement en faisant une analyse et en conseillant les ministres, et en veillant à ce que le bien-fondé des propositions soit dûment établi avant leur examen.

3. Formuler et soutenir le programme d'action du gouvernement

Le BCP joue un rôle important et unique en adoptant une approche pangouvernementale en matière d'élaboration des politiques et de gestion des enjeux; il collabore avec d'autres ministères fédéraux, avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, avec le secteur privé et le secteur bénévole, et avec d'autres intervenants nationaux et internationaux, à la mise en œuvre du programme d'action du gouvernement. Le BCP aide le gouvernement à passer rapidement de l'étape de l'élaboration des politiques à celle de la prise de décisions, puis de la mise en œuvre, tout en veillant à ce que son programme d'action soit de première qualité et reste cohérent. Une des préoccupations majeures est de donner aux intervenants représentant les divers besoins des Canadiens l'occasion de participer à l'élaboration des politiques. Les principales activités consistent à :

- **Assurer la planification à l'échelle pangouvernementale** – aider le gouvernement à fixer ses objectifs et ses priorités, superviser l'élaboration des politiques et fournir des conseils et des analyses stratégiques sur les aspects économiques et financiers des grands dossiers politiques, en accordant une attention toute particulière au discours du Trône et au Budget.

- **Collaborer avec les intervenants de l'extérieur à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques** – afin qu'ils puissent être bien intégrés aux processus d'élaboration des politiques et de mise en œuvre.

- **Coordonner les communications à l'échelle pangouvernementale.**

4. Promouvoir une fonction publique vigoureuse pour le XXIe siècle

À titre de chef de la fonction publique, le greffier est responsable de la qualité des conseils et des services spécialisés, professionnels et impartiaux fournis au Premier ministre et au Cabinet par la fonction publique, et un aspect important de ses fonctions consiste à aider le Premier ministre à bâtir une fonction publique vigoureuse et compétente. En étroite collaboration avec d'autres organismes centraux, le BCP encourage la modernisation de la fonction publique afin d'améliorer de façon continue les politiques et les services de gestion des ressources humaines; il a d'ailleurs des responsabilités précises en matière de recrutement et de gestion efficace des cadres. Le greffier communique des messages importants à la fonction publique et produit le *Rapport annuel au Premier ministre sur la fonction publique du Canada*. Les principales activités consistent à :

- **Soutenir le processus de nomination par décret**, en prodiguant notamment des conseils sur les régimes de gouvernance et en mettant en place et administrant des

politiques et des services qui facilitent la nomination de personnes très compétentes.

- **Mettre en place des politiques de rémunération et de classification**, en mettant notamment en place des politiques qui facilitent le recrutement et le maintien en poste des cadres supérieurs.

- **Développer les aptitudes au leadership**, en déterminant les besoins futurs de la fonction publique dans ce domaine et en assurant le perfectionnement des cadres.

- **Promouvoir le programme du gouvernement en ce qui a trait à la gestion de la fonction publique**, en donnant des conseils et en collaborant avec d'autres organismes centraux dans divers dossiers liés à la gestion des ressources humaines comme la modernisation des ressources humaines, la diversité, les langues officielles, les relations de travail et les programmes de reconnaissance formelle.

5. Faire de la recherche sur les enjeux stratégiques importants à moyen terme

Il faut que le gouvernement crée une solide base de connaissances et une forte capacité en matière d'élaboration de politiques pour répondre aux enjeux à long terme de plus en plus complexes auxquels seront confrontés le Canada et les Canadiens.

Le Projet de recherche sur les politiques (PRP) est une organisation qui a été créée en 1996 pour aider le gouvernement à remplir ce rôle. Ses activités sont principalement axées sur la gestion horizontale des grandes questions que le Canada doit traiter à moyen terme. Son rôle consiste à approfondir, regrouper et intégrer la recherche sur les grandes questions horizontales importantes pour le programme d'action du gouvernement à moyen terme et à veiller à ce que ces connaissances soient transmises comme il se doit aux responsables de l'élaboration des politiques à l'échelle de la fonction publique.

Les principales activités associées à la recherche sur les politiques consistent à :

- Évaluer les grandes tendances et pressions auxquelles est soumis le Canada, identifier les grands enjeux stratégiques à moyen terme pour faire une recherche approfondie et mener les projets de recherche sur les politiques qui sont nécessaires. Les principaux projets en cours sont : Vieillissement de la population et la flexibilité des parcours de vie; Nouvelles approches pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion; Le capital social comme instrument de politique publique; Liens nord-américains; Développement durable. Ces projets de recherche sont réalisés en étroite collaboration avec les ministères.

- Communiquer les résultats des connaissances ainsi acquises aux responsables de l'élaboration des politiques de la fonction publique. Le PRP organise des conférences et des séminaires pluridisciplinaires, régionaux et nationaux, et

produit plusieurs publications, notamment la revue *Horizons* et des rapports sur les conférences.

6. Créer des commissions d'enquête

Aux termes de la *Loi sur les enquêtes*, le gouverneur en conseil peut instituer des commissions d'enquête sur toute question touchant la bonne gouvernance du Canada. En 2004-2005, trois commissions sont actives : la Commission sur les revendications particulières des Indiens, la Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar (Enquête Arar) et la Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires (Enquête sur les commandites).

D. Avantages pour les Canadiens

Les principaux avantages des activités du BCP pour les Canadiens sont, en gros, les suivants :

- Un programme d'action gouvernemental formulé clairement.
- Une réponse coordonnée aux questions émergentes, en temps opportun.
- Un fonctionnement efficient et efficace du gouvernement.
- Des conseils stratégiques cohérents et de haute qualité.
- Des normes professionnelles et d'éthique élevées pour la fonction publique fédérale.
- Des connaissances et une information plus approfondies sur les nouveaux enjeux horizontaux et la communication efficace de ces connaissances aux responsables de l'élaboration des politiques.
- Des recommandations sur des sujets qui préoccupent les Canadiens sont faites au gouvernement par des commissions d'enquête indépendantes.

Pour d'autres informations sur le Bureau du Conseil privé, consulter le site Web du BCP : www.pco-bcp.gc.ca.

III Vue d'ensemble de la planification

Le Bureau du Conseil privé est exclusivement financé par des dépenses de fonctionnement.

A. Défis et risques

Le contexte de la planification des activités du BCP est influencé dans une large mesure par les enjeux auxquels le Canada et le gouvernement sont confrontés. En outre, un certain nombre de risques et de défis se posent dans le contexte du soutien que doit apporter le BCP au fonctionnement efficace et efficient du gouvernement et à la mise en œuvre d'un programme d'action gouvernemental cohérent. Le BCP a entrepris quelques études préliminaires d'évaluation des risques potentiels en termes de probabilités, des incidences possibles et d'éventuelles mesures d'atténuation. Ces études se poursuivront en 2004-2005. Ces défis et ces risques sont exposés brièvement ci-après.

1. Complexité croissante des enjeux

Le programme d'action du gouvernement est complexe et, comme on le verra plus loin, il couvre des domaines comme les soins de santé, la sécurité nationale, la croissance économique et l'innovation, les affaires internationales et la fédération canadienne. Pour que le BCP contribue à l'élaboration de mesures d'intervention appropriées, il est essentiel que nous favorisions une intégration accrue dans la fonction publique fédérale et que nous renforcions les réseaux reliant le gouvernement fédéral, les autres paliers de gouvernement et d'autres intervenants.

2. Environnement en constante évolution

Un environnement en constante évolution incluant de nouvelles crises (p. ex., le SRAS, le virus du Nil occidental) ainsi que de nombreux autres enjeux à long terme (p. ex., le terrorisme, les soins de santé, le changement climatique), exercent des pressions considérables sur le BCP pour qu'il se tienne au courant de l'évolution de ces enjeux et coordonne des interventions rapides à l'échelle de la fonction publique. Le BCP doit, en outre, être en mesure d'adapter rapidement sa structure en fonction des changements apportés périodiquement par le Premier ministre à la structure du Cabinet et du gouvernement dans son ensemble.

Lorsque de nouveaux enjeux surgissent, il est essentiel d'avoir rapidement accès aux compétences stratégiques nécessaires au sein du système fédéral et d'avoir la capacité de mobiliser rapidement ces compétences pour donner des conseils très pertinents aux décideurs. Pour cela, il est essentiel que le BCP soit doté d'une infrastructure solide lui permettant de déceler les nouveaux enjeux et les nouvelles menaces et qu'il ait établi de solides réseaux avec tous les principaux intervenants.

3. Attentes accrues de la population en matière de reddition de comptes sur l'utilisation des ressources

La population a des attentes accrues en ce qui concerne la reddition de comptes et l'utilisation judicieuse des ressources publiques, une plus grande transparence et un processus décisionnel fondé sur une solide éthique. Pour répondre à ses attentes en matière d'efficience, il est essentiel que l'affectation des ressources soit étroitement liée aux priorités stratégiques gouvernementales en constante évolution.

4. Maintien de la crédibilité du BCP à titre de conseiller impartial

Compte tenu de ses liens étroits avec le gouvernement, le BCP doit veiller à ce que ses conseils restent objectifs, précis, fiables, pertinents et complets (qu'ils incluent des options), s'appuient sur de nombreux points de vue différents et ne soient pas influencés par des intérêts politiques.

5. Donner aux intervenants l'occasion de participer à l'élaboration du programme d'action du gouvernement

En élaborant le programme d'action du gouvernement, il est important de tenir compte des besoins différents des intervenants, de l'évolution de notre société en raison de tendances démographiques différentes, d'une diversité accrue, du vieillissement de la population et de l'urbanisation, ainsi que de l'évolution des valeurs et des priorités des Canadiens et des Canadiennes. Il est par ailleurs essentiel que le programme d'action gouvernemental tienne compte des défis particuliers qui se posent à certains groupes de la société canadienne, comme les Autochtones et les communautés minoritaires de langue officielle. À cette fin, il est impératif de maintenir les lignes de communication ouvertes avec les intervenants, de partager l'information, d'établir des réseaux et d'autres mécanismes consultatifs, et de donner aux intervenants l'occasion de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme d'action du gouvernement. La réforme démocratique et la réforme électorale sont précisément des initiatives qui ont été prises pour tenter de relever ce défi.

6. Maintenir la continuité des compétences spécialisées en politiques et de la capacité d'analyse

Compte tenu du désir d'obtenir les avis les plus d'actualité sur les questions stratégiques de l'heure et d'attirer des experts renommés et crédibles ayant des compétences spécialisées dans le domaine, l'organisation du BCP a tendance à être soumise à de fréquents mouvements de personnel. Bien que le BCP ait peu de difficulté à attirer des experts ayant une vaste expérience en matière de politiques et dans les domaines pertinents, ces mouvements de personnel posent certains risques en ce qui concerne le maintien de la mémoire institutionnelle et de la continuité du processus d'élaboration des politiques. L'organisation doit donc veiller à avoir un processus de planification de la relève en place pour conserver son expertise dans le domaine stratégique. De plus, de

vigoureuses capacités en matière de gestion de l'information, des dossiers et de la bibliothèque sont essentielles pour que les dossiers ministériels et les ressources d'information soient accessibles aux employés de tous les services du BCP.

7. Défi lié à la gestion interne du BCP

Le maintien de l'équilibre entre le travail et la vie personnelle dans un milieu de travail soumis à de fortes pressions et à une cadence rapide pose un défi constant à tous les employés du BCP. Les cadres ont une difficulté particulière à trouver le temps de s'acquitter de leurs responsabilités de gestion interne (gérer leur budget, former leur personnel et trouver le temps nécessaire à la formation et au perfectionnement personnels) tout en s'acquittant de leurs responsabilités hiérarchiques quotidiennes. Le BCP doit en outre respecter les engagements pris par le greffier dans son *Onzième rapport annuel au Premier ministre sur la fonction publique du Canada* qui recommande à tous les ministères fédéraux d'accorder la priorité à des initiatives pangouvernementales comme la fonction moderne de contrôleur, l'apprentissage, la diversité, les langues officielles et la gestion des ressources humaines. Les Services ministériels jouent à cet égard un rôle prépondérant en aidant l'organisation à mettre en place diverses stratégies de gestion.

B. Relations avec les intervenants et relations stratégiques

Pour faciliter le fonctionnement efficace du gouvernement, le BCP doit interagir avec un grand nombre d'intervenants, à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation. Ces intervenants sont mentionnés dans la figure 1, qui indique également leurs attentes à l'égard du BCP.

Figure 1 - Les intervenants et leurs attentes à l'égard du BCP

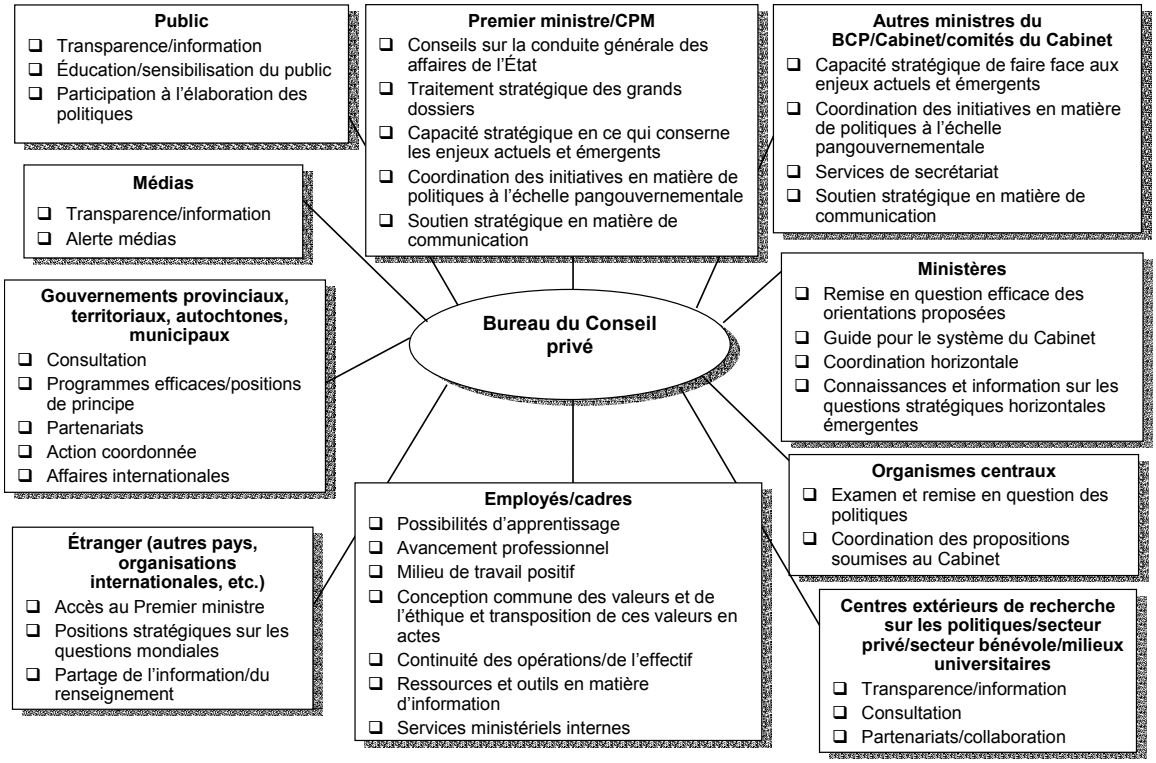

IV Plans et priorités par résultat stratégique

Pour l'exercice 2004-2005, les activités du BCP sont organisées en fonction de deux résultats stratégiques. Le **premier résultat stratégique** est au cœur du mandat du Conseil privé :

Fonctionnement efficace des mécanismes décisionnels centraux du gouvernement et soutien approprié à cet égard

Les activités liées au **deuxième résultat stratégique** sont menées par des organisations indépendantes du BCP et, pour l'exercice 2004-2005, incluent le Projet de recherche sur les politiques (PRP) et les trois commissions – Commission sur les revendications particulières des Indiens, Enquête Arar et Enquête sur les commandites.

L'examen des questions qui nécessitent une enquête ou une étude plus approfondie est confié à des organisations indépendantes du gouvernement

En fin de compte, l'atteinte de ces deux résultats stratégiques par le BCP contribuera à l'atteinte des résultats globaux du gouvernement du Canada, lesquels sont énoncés dans le rapport intitulé *Le rendement du Canada*, notamment « une saine gestion des ressources fédérales » et « un public canadien informé et engagé ». (On peut obtenir des renseignements supplémentaires sur ce rapport en se rendant à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/03/cp-rc_f.asp.)

En 2004-2005, le BCP axera ses efforts sur plusieurs priorités dans chaque résultat stratégique (voir le tableau 1). Ces priorités sont exposées dans les pages qui suivent.

Tableau 1- Priorités par résultat stratégique et ressources requises

Résultats stratégiques	Ressources requises (milliers de $)	Priorités	Type de priorité (nouvelle ou continue)
Fonctionnement efficace des mécanismes décisionnels centraux du gouvernement et soutien approprié à cet égard.	171 838 $	a) Accent sur les principaux secteurs stratégiques	Continue
		b) Gestion efficace du gouvernement	Continue
		c) Encourager la collaboration horizontale	Continue
		d) Renforcer la capacité en matière de politiques	Continue
		e) Renforcer les pratiques de gestion internes	Continue
L'examen des questions qui nécessitent une enquête ou une étude plus approfondie est confié à des organisations indépendantes du gouvernement.	9 981 $	a) Diriger des projets de recherche horizontaux pour soutenir le programme d'action à moyen terme	Continue
		b) Fournir l'infrastructure nécessaire au soutien de la collaboration dans le contexte de la recherche horizontale	Continue
		c) Renforcer la capacité fédérale de recherche sur les politiques	Continue
		d) Charger des commissions d'enquête indépendantes d'examiner des questions associées au bon gouvernement du Canada	Continue

A. Résultat stratégique 1 – Mécanismes décisionnels centraux

La valeur ajoutée créée par le BCP est démontrée par sa contribution à la gestion efficace et efficiente du processus décisionnel du Cabinet, par ses conseils avisés et cohérents en matière de politiques et par la coordination des interventions gouvernementales rapides en réaction aux nouveaux enjeux. En atteignant ces résultats, on contribue à la mise en œuvre d'un programme d'action gouvernemental cohérent.

À l'interne, le BCP doit maintenir un personnel ayant les connaissances et la motivation voulues et lui donner accès à des outils stratégiques et à de l'information de tout premier ordre. Il doit en outre assurer une intendance avisée de ses ressources eu égard à son obligation de rendre des comptes au public.

Le modèle logique en ce qui concerne le résultat stratégique 1 est représenté par la figure 2.

Figure 2 - Modèle logique pour le résultat stratégique 1

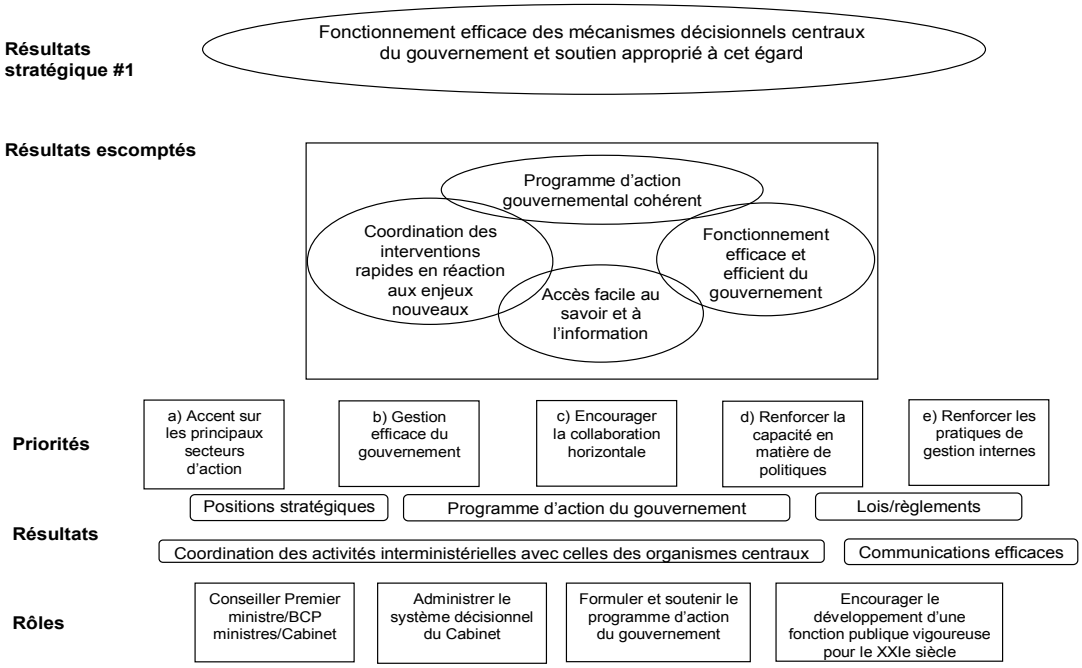

Dans les pages qui suivent, nous exposons nos principales priorités en expliquant de façon succincte la façon dont nous procéderons pour évaluer notre rendement.

1. Priorités principales

En 2004-2005, les principales priorités du BCP seront les suivantes :

a) **Mettre l'accent sur les principaux secteurs d'action** – Continuer de faire de l'analyse de politiques et de coordonner l'élaboration de solutions gouvernementales aux principaux problèmes de fond qui se posent. Les initiatives précises de chaque secteur prioritaire dépendront, bien entendu, du programme d'action du gouvernement.

b) **Assurer une gestion efficace du gouvernement** – Le BCP continuera de participer aux initiatives liées au processus du Cabinet, à la réforme démocratique, à la responsabilisation des ministres et des sous-ministres et à la modernisation de la fonction publique.

c) **Encourager la collaboration horizontale** – Le BCP doit élaborer des stratégies innovatrices pour renforcer la collaboration horizontale à l'échelle interne, avec les ministères et organismes fédéraux, avec d'autres gouvernements et avec les

intervenants de l'extérieur et il doit également assurer la coordination des communications fédérales.

d) **Renforcer la capacité en matière de politiques** – Le BCP continuera de renforcer sa capacité globale en matière d'élaboration de politiques, en intégrant notamment davantage les travaux à moyen terme du Projet de recherche sur les politiques et de la planification de la relève afin de conserver son expertise dans le domaine stratégique.

e) **Renforcer les pratiques de gestion internes** – Les principaux domaines visés seront la rationalisation de la structure et des processus du BCP dans le but de mieux appuyer le Cabinet, l'apprentissage et le perfectionnement permanents et un accès facile au savoir et à l'information pour les cadres de BCP.

Les diverses priorités sont exposées ci-dessous, en mettant l'accent sur les principaux projets qui seront mis en œuvre.

Figure 3 - Résumé des principales priorités

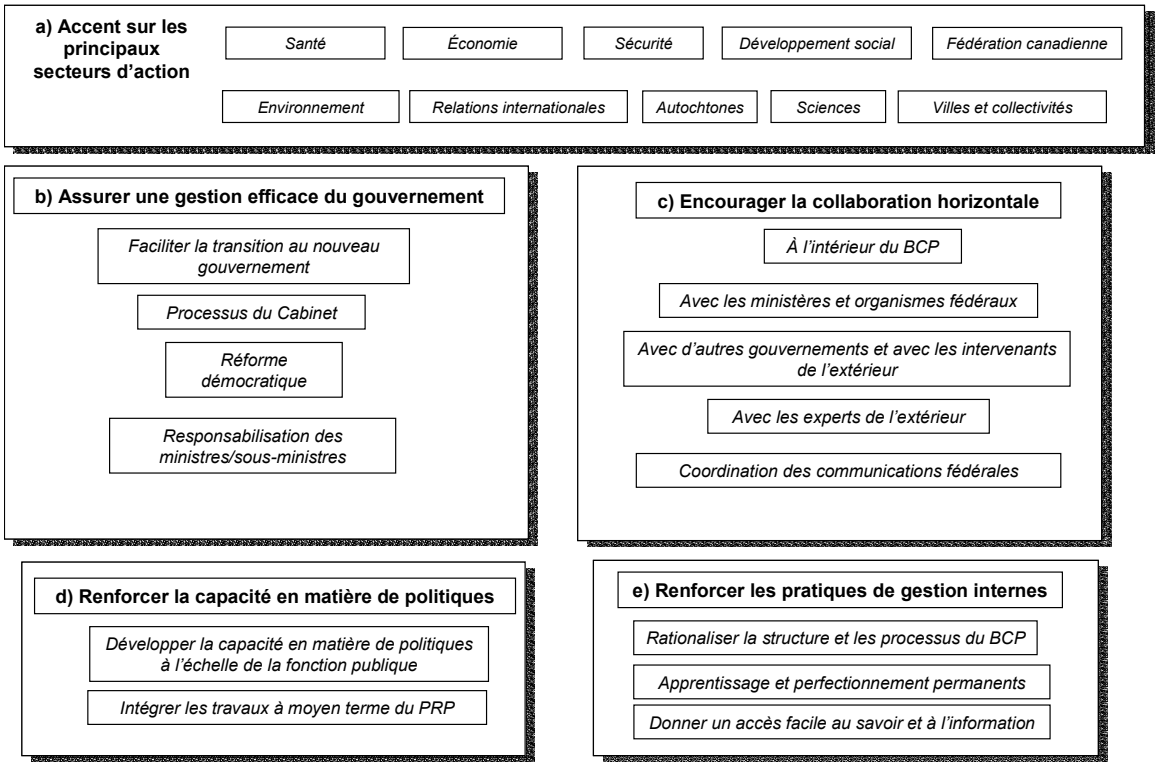

a) Accent sur les principaux secteurs d'action

Le BCP continuera de collaborer avec les ministères et organismes pour s'assurer que l'on fait des analyses des politiques et que l'on élabore des solutions en vue de régler les questions complexes qui continuent de se poser aux Canadiens. Les principaux secteurs visés sont :

- **La santé** – Collaborer avec les partenaires provinciaux et territoriaux dans le cadre des réformes nécessaires et de la durabilité à long terme du système de santé pour s'assurer que tous les Canadiens ont accès, en temps opportun, à des soins de qualité.

- **L'économie** – Maintenir un environnement macroéconomique vigoureux fondé sur une saine prudence financière; faire en sorte que le Canada soit un chef de file mondial dans l'élaboration des technologies révolutionnaires du XXIe siècle; aider les exportateurs canadiens à établir des liens économiques plus étroits avec les principales économies émergentes du monde.

- **La sécurité** – Aider le Premier ministre à assumer sa responsabilité finale en ce qui concerne la sécurité et l'intégrité du Canada et les activités du renseignement connexes. Les principales fonctions du BCP sont de coordonner les activités de la collectivité canadienne du renseignement et de faire des évaluations du renseignement pour les hauts fonctionnaires. Le BCP joue un rôle de premier plan dans la coordination de l'édification du système de sécurité intégré du Canada. En avril 2004, le BCP a préparé et publié la toute première déclaration globale du Canada concernant sa politique de sécurité nationale.

- **Le développement social** – Renforcer les assises sociales du Canada en améliorant notamment les conditions de vie des Autochtones du Canada, en veillant à ce que les personnes âgées puissent jouer un rôle actif dans leur collectivité, en aidant les personnes handicapées, les familles et les soignants, en soutenant l'économie sociale et en appuyant les activités des millions de Canadiens et de Canadiennes qui œuvrent au sein de ce secteur très important qu'est le secteur bénévole.

- **La fédération canadienne** – S'occuper des dossiers stratégiques permanents incluant l'état de la fédération et les relations avec les autres gouvernements du Canada, les arrangements fiscaux, les langues officielles et les affaires autochtones.

- **L'environnement** – Préserver le milieu naturel est une des responsabilités les plus importantes des citoyens et des gouvernements au XXIe siècle car elle accroît la qualité de la vie, améliore l'état de santé de la population et accroît la compétitivité.

- **Les relations internationales** – Préserver le rôle et la place du Canada dans un contexte géopolitique en constante évolution. Les activités incluent les relations avec les chefs de gouvernements étrangers, la représentation du Canada aux sommets, des initiatives précises touchant la politique internationale et des missions commerciales et d'investissement.

- **Autochtones** – Parvenir à améliorer de façon significative la situation sociale et économique des Autochtones ainsi que leur niveau de santé et d'éducation constitue une grande priorité.

- **Les sciences** – Identifier les priorités du Canada pour les futurs investissements en sciences et en technologie; proposer des stratégies pour la commercialisation des technologies canadiennes; mobiliser les ressources en R-D pour appuyer le développement international et établir des partenariats et une collaboration plus efficaces entre les principaux intervenants canadiens du secteur des sciences et de la technologie, notamment les laboratoires gouvernementaux, les universités et le secteur privé.

- **Les villes et les collectivités** – Aider les villes et collectivités canadiennes à participer davantage au processus d'élaboration des politiques. Les activités consistent notamment à faire de la recherche et à élaborer des politiques, à créer un contexte de financement plus stable et à tenir les Canadiens et les Canadiennes au courant des progrès réalisés au chapitre de l'accroissement de la vitalité de nos villes. Le Secrétariat des villes a été transféré, le 20 juillet 2004, au Bureau de l'infrastructure du Canada.

b) Gestion efficace du gouvernement

Le BCP continuera d'élaborer des stratégies en vue de maintenir et d'accroître l'efficacité du système décisionnel du Cabinet. Voici les principales initiatives en 2004-2005 :

- **Faciliter la transition au nouveau gouvernement** – À la suite des élections fédérales de juin 2004, un rôle clé consistera à apporter un soutien efficace au cours de la transition au nouveau gouvernement.

- **Processus du Cabinet** – Il s'agira de donner des conseils sur les responsabilités ministérielles appropriées et sur la structure des comités du Cabinet et de s'assurer de la bonne marche et de l'efficacité des processus décisionnels du Cabinet.

- **Réforme démocratique** – En décembre 2003, le gouvernement a annoncé des mesures de mise en œuvre de la réforme démocratique. Un plan d'action a été rendu public en février 2004; ce plan est la première étape d'une stratégie ayant pour but d'améliorer les institutions politiques et le système parlementaire. Les trois piliers de la réforme démocratique sont : l'éthique et l'intégrité, le rétablissement du rôle représentatif et délibératif des députés, et l'imputabilité. Pour les citoyens, cela signifiera que les personnes qu'ils ont élues seront davantage en mesure de représenter leurs opinions dans le processus gouvernemental. Cette réforme se traduira en outre par un accroissement de la responsabilité individuelle des députés de veiller à ce que ces réformes débouchent sur des changements concrets, notamment par la mise en place d'un système de nomination plus transparent et par une indépendance, des pouvoirs et des ressources accrus pour les comités parlementaires.

- **Obligation des ministres et des sous-ministres de rendre des comptes (responsabilisation)** – Il s'agit de définir les principes de la responsabilité ministérielle et les actions visant à les guider dans l'exercice de leurs fonctions officielles, les relations ministérielles avec le Parlement et le rôle et les responsabilités des sous-ministres.

c) Encourager la collaboration horizontale

Des approches efficaces à la collaboration avec les intervenants sont essentielles pour établir les partenariats nécessaires avec les provinces, les territoires et les autres parties concernées sur des questions qui chevauchent les champs de compétence et les secteurs, afin d'intégrer diverses perspectives et d'adopter une approche cohérente à l'échelle pangouvernementale. La collaboration horizontale se situera à plusieurs niveaux :

- **À l'intérieur du BCP** – La nature très spécialisée des tâches accomplies au BCP a tendance à créer des obstacles verticaux qu'il faut surmonter. Le BCP peut maximiser sa capacité de réagir avec promptitude et efficacité à des problèmes complexes en formant des équipes de stratèges composées de fonctionnaires des divers secteurs de l'organisation. Cette façon de procéder se traduira par des interventions stratégiques ciblées et par une élaboration rapide de solutions possibles.

- **Avec les ministères et organismes fédéraux** – Le BCP continuera d'aider à regrouper divers ministères pour gérer les dossiers transsectoriels, afin de contribuer à cerner les enjeux globaux, à faire valoir diverses opinions et à mobiliser les différents experts de la fonction publique fédérale. Un exemple de tout premier plan du rôle de coordination du BCP est la préparation de *Protéger une société ouverte*, la politique de sécurité nationale du gouvernement, rendue publique en avril 2004. Cette coordination est essentielle pour assurer la conception et la mise en œuvre efficaces de la politique gouvernementale. Elle aide en outre à veiller à ce que les nouvelles orientations proposées complètent les politiques en place et soient en accord avec les objectifs globaux du gouvernement. De plus en plus, le BCP doit intégrer des disciplines et perspectives en coordonnant les ressources stratégiques à l'échelle pangouvernementale par le biais d'équipes interministérielles de stratèges et de groupes de travail d'organismes centraux.

- **Avec d'autres gouvernements et avec les intervenants de l'extérieur** – Les intervenants comprennent, outre les gouvernements provinciaux et territoriaux, les municipalités et les communautés autochtones, le secteur privé, les milieux universitaires et les centres d'expertise externes. Pour promouvoir le programme d'action du gouvernement à l'échelle des divers ordres de compétence, le BCP doit se tenir au courant des problèmes et des défis qui se posent à d'autres paliers de gouvernement et collaborer avec les ministères et d'autres organismes centraux pour tenter de régler avec les provinces et les territoires les questions d'intérêt

commun. Les réunions des premiers ministres demeureront un outil de tout premier plan. Deux programmes précis, à titre d'exemple :

- **Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain** – La Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain a été mise en place en 1998 pour tenter de répondre, avec le concours des parties concernées, aux besoins socio-économiques urgents des Autochtones en milieu urbain. Elle est conçue de façon à améliorer l'élaboration des politiques et la coordination des programmes au palier fédéral, et avec d'autres ordres de gouvernement, afin de réduire l'écart actuel entre les Autochtones en milieu urbain et les autres citoyens en adaptant davantage les programmes gouvernementaux en fonction des besoins et des priorités locaux des Autochtones qui vivent dans les villes. Depuis le 20 juillet 2004, la Stratégie relève du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

- **Mise en œuvre du Plan d'action pour les langues officielles** – En 2003, le Premier ministre a publié le Plan d'action pour les langues officielles. Le Secrétariat des affaires intergouvernementales du BCP est chargé de la mise en œuvre de ce plan qui comprend la préparation d'un cadre d'imputabilité et de coordination.

- **Avec des experts de l'extérieur** – Pour élaborer des politiques en se basant sur des idées et sur de la recherche qui sont à la fine pointe de l'actualité, le BCP fera appel à diverses sources d'expertise de l'extérieur, notamment les milieux universitaires, des organismes de recherche et de réflexion, des personnalités du monde des affaires et des leaders communautaires et à d'autres ordres de gouvernement. Le BCP intensifiera l'intégration de la recherche sur les politiques à moyen terme faite par le PRP à la planification de ses priorités.

  Le **Comité consultatif sur la réglementation intelligente** constitue un exemple d'initiative à laquelle participent des experts de l'extérieur. Dans le discours du Trône de septembre 2002, le gouvernement du Canada s'était engagé à mettre en place une stratégie de réglementation intelligente. Le Comité a été mis sur pied en mai 2003 dans le but d'examiner comment le système de réglementation peut protéger la santé et la sécurité des Canadiens, ainsi que leur environnement, tout en favorisant la mise en place d'une économie innovatrice. Le Comité donne un point de vue extérieur et des avis d'experts sur les questions réglementaires actuelles et sur une stratégie de réglementation canadienne pour le XXIe siècle. La publication de son rapport final est prévue pour septembre 2004.

- **Coordination des communications fédérales** – Le BCP aidera le gouvernement à mobiliser les Canadiens de façon coordonnée et cohérente et à écouter leurs points de vue lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et des programmes, en prodiguant des conseils stratégiques concernant la communication du programme d'action global du gouvernement (p. ex., en coordonnant de façon uniforme les activités de consultation et les diverses annonces fédérales).

d) Renforcer la capacité en matière de politiques

Le BCP continuera de viser l'excellence en matière de conseils stratégiques. Il a deux priorités précises dans ce domaine :

- **Développer la capacité en matière de politiques à l'échelle pangouvernementale** – Le BCP soutient le développement de la capacité en matière de politiques à l'échelle pangouvernementale pour être en mesure de régler les questions actuelles ou émergentes. Par exemple, le conseiller national du BCP en matière de sciences collaborera avec les milieux universitaires et les responsables des politiques de la fonction publique au cours de l'année qui vient dans le but de mettre en place une capacité de recherche sur les politiques scientifiques et technologiques dans des domaines nouveaux comme les nanotechnologies, la technologie des piles à combustible et la technologie de l'hydrogène, les biotechnologies et les technologies de l'information.

- **Intégrer les travaux à moyen terme** du Projet de recherche sur les politiques – Le BCP contribue au renforcement de la capacité fédérale en matière de recherche sur les politiques en appuyant le Projet de recherche sur les politiques et ses activités avec la collectivité fédérale de la recherche sur les politiques. Cette organisation fait de la recherche sur les enjeux stratégiques à moyen terme. Les résultats de ces travaux seront mieux intégrés à la fonction d'élaboration des politiques du BCP.

e) Renforcer les pratiques de gestion internes

Une priorité pour tous les ministères, y compris le BCP, est de renforcer les pratiques de gestion internes de façon à ce que les organisations gouvernementales aient les capacités internes requises pour atteindre leurs objectifs stratégiques. Un examen des pratiques de gestion du BCP fait en 2003 a produit une évaluation de base. On aura des difficultés particulières à maintenir la continuité des compétences spécialisées et de la mémoire institutionnelle et à permettre aux cadres de se consacrer surtout à la gestion interne étant donné les pressions auxquelles ils sont soumis dans le contexte de l'élaboration des politiques. Les principales initiatives sont les suivantes :

- **Rationaliser la structure et les processus du BCP** – L'objectif consiste à continuer de fournir un soutien efficace et efficient au Cabinet.

- **Favoriser l'apprentissage et le perfectionnement permanents** – Il est impératif pour le BCP de maintenir un effectif hautement qualifié ayant la capacité de donner des conseils de tout premier ordre aux cadres supérieurs de la fonction publique. Nous maintiendrons notre programme du Passeport d'apprentissage.

- **Donner un accès rapide au savoir et à l'information** – Les cadres du BCP travaillent à une cadence rapide et ils doivent avoir accès rapidement et facilement à l'information interne sur les dossiers à traiter et à des sources extérieures de

connaissances et d'information. Le BCP continuera d'aider les cadres à utiliser les divers services et outils d'information qui sont à leur disposition, il veillera à ce que les sources d'information extérieures soient utiles dans le contexte du programme d'action et poursuivra la mise en place du système de gestion des dossiers, des documents et de l'information (SGDDI) du gouvernement du Canada.

2. Comment nous évaluerons notre rendement

La question de l'évaluation du rendement est complexe et pose un défi pour une organisation axée sur les politiques comme le BCP. De manière générale, nos rendements ne sont pas répétitifs ni chiffrables. L'essentiel de notre travail consiste à faciliter et à soutenir. Par exemple, lorsque le gouvernement annonce une politique importante, celle-ci est souvent le fruit des efforts conjugués de nombreuses organisations gouvernementales, dont le BCP. En outre, certaines des méthodes traditionnelles d'évaluation du rendement utilisées par les ministères hiérarchiques, comme les sondages sur la satisfaction de la clientèle, ne sont peut-être pas appropriées.

Nous pensons toutefois qu'il est important que notre organisation démontre au Parlement et aux Canadiens l'importance que nous accordons à l'atteinte de nos résultats stratégiques et des résultats escomptés (voir le modèle logique que représente la figure 2 ci-dessus). Au cours de 2004-2005, le BCP mettra en place un projet d'élaboration et de mise en œuvre d'un cadre général d'évaluation du rendement. Ce cadre déterminera les indicateurs de rendement appropriés et les données nécessaires pour les soutenir. Il est probable que pour produire de l'information utile sur le rendement, nous devions entamer des études spéciales, notamment des études d'évaluation et des évaluations rétrospectives du traitement d'enjeux précis afin d'aider à évaluer notre rendement global.

Par conséquent, ce RPP contient une série préliminaire d'indicateurs de rendement qui sera examinée et complétée au cours de l'année qui vient. Les indicateurs préliminaires pour chacun des principaux résultats escomptés indiqués à la figure 2 sont les suivants :

- Programme d'action gouvernemental cohérent – Les indicateurs incluent les réactions des clients internes et le degré de mise en œuvre du programme d'action.

- Coordination des interventions rapides en réaction aux enjeux nouveaux – Les indicateurs liés à la sensibilisation aux problèmes émergents et à la capacité de réaction coordonnée.

- Fonctionnement efficace et efficient du gouvernement – Les indicateurs liés au fonctionnement efficace du processus décisionnel comme la réactivité, la clarté et le niveau de collaboration entre les décideurs.

- Accès facile aux ressources d'information et à la mémoire institutionnelle – Degré de facilité d'accès qu'ont les employés du BCP aux ressources et aux outils

d’information dont ils ont besoin pour faciliter leur travail d’élaboration des politiques.

On trouvera au tableau 2 des renseignements supplémentaires sur ces indicateurs préliminaires de rendement.

Tableau 2 - Indicateurs de rendement pour les principaux résultats en ce qui concerne le résultat stratégique 1

Résultats	Indicateurs de rendement	Mesures/commentaires
Programme d'action gouvernemental cohérent	Degré de compréhension/de sensibilisation du public en ce qui concerne le programme, selon les activités de recherche sur l'opinion publique	Nécessiterait des sondages auprès de la population. (On recueille régulièrement des données sur cet indicateur du fait que le BCP a maintenant une capacité d'analyse accrue grâce au récent transfert de cette fonction qui relevait de Communication Canada.)
	Degré de participation et d'engagement du public	Degré de participation des groupes d'intervenants à l'élaboration des politiques. Nécessiterait des études d'évaluation périodiques.
	Portée de la mise en œuvre du programme d'action	Exemples : annonces concernant les politiques et les règlements faites par le Premier ministre et par les ministres portant sur l'état d'avancement actuel des dossiers prioritaires; présentation de projets de loi au Parlement; autres annonces concernant la mise en place de nouvelles politiques et de nouveaux programmes.
Coordination des interventions rapides en réaction aux enjeux nouveaux	Détection précoce des problèmes	Mesure dans laquelle les problèmes sont détectés avant une crise et étaient connus, et rapidité de l'intervention. Nécessiterait des sondages auprès des cadres et des études d'évaluation rétrospectives.
	Niveau de préparation	Par exemple, la capacité de réagir aux nouveaux problèmes. Sondage auprès des cadres; évaluation rétrospective.
	Niveau de collaboration entre les intervenants	Exemples : degré d'échange de l'information entre les intervenants, rapidité du processus décisionnel et degré de concertation dans les interventions.
Fonctionnement efficace et efficient du gouvernement	Réactivité	Mesure dans laquelle les décisions sont prises en temps opportun; rapidité du processus décisionnel.
	Clarté des responsabilités	Par exemple, mesure dans laquelle les cadres pensent que les responsabilités en matière d'analyse des politiques sont définies de façon claire et logique. Nécessiterait un sondage auprès des cadres.
	Degré de collaboration entre les intervenants	Mesure dans laquelle la collaboration a soutenu ou entravé la mise en œuvre. Étude d'évaluation.
Accès facile aux ressources d'information et à la mémoire institutionnelle	Disponibilité des outils d'analyse des politiques	Infrastructure technique et ressources d'information nécessaires pour aider à donner des conseils stratégiques en temps opportun. Sondage auprès des cadres.
	Quantité d'information disponible	Facilité d'accès à l'information par des outils informatiques et par l'intermédiaire de spécialistes en information. Nécessite la mise en œuvre de pratiques de gestion de l'information. Sondage auprès des cadres.
	Fiabilité de l'information et des outils	Il s'agit de déterminer si des outils de recherche par ordinateur et d'analyse sont disponibles et sont utilisés; s'ils sont efficaces et fiables. Sondage auprès des cadres.

B. *Résultat stratégique 2 – Recherche et enquêtes indépendantes*

Les liens entre les activités menées dans le contexte de ce deuxième résultat stratégique, son rendement et ses priorités globales et les résultats escomptés sont indiqués ci-dessous. Ce résultat stratégique concerne les activités du Projet de recherche sur les politiques (PRP) et des commissions d'enquête.

Les résultats clés visés par le PRP sont des connaissances et une information accrues sur les grandes questions horizontales émergentes et sur le transfert efficace des connaissances aux responsables des politiques des divers ministères fédéraux.

Le résultat clé des commissions d'enquête indépendantes est de faire au gouvernement des recommandations sur des sujets associés au bon gouvernement du Canada.

Figure 4 - Modèle logique pour le résultat stratégique 2

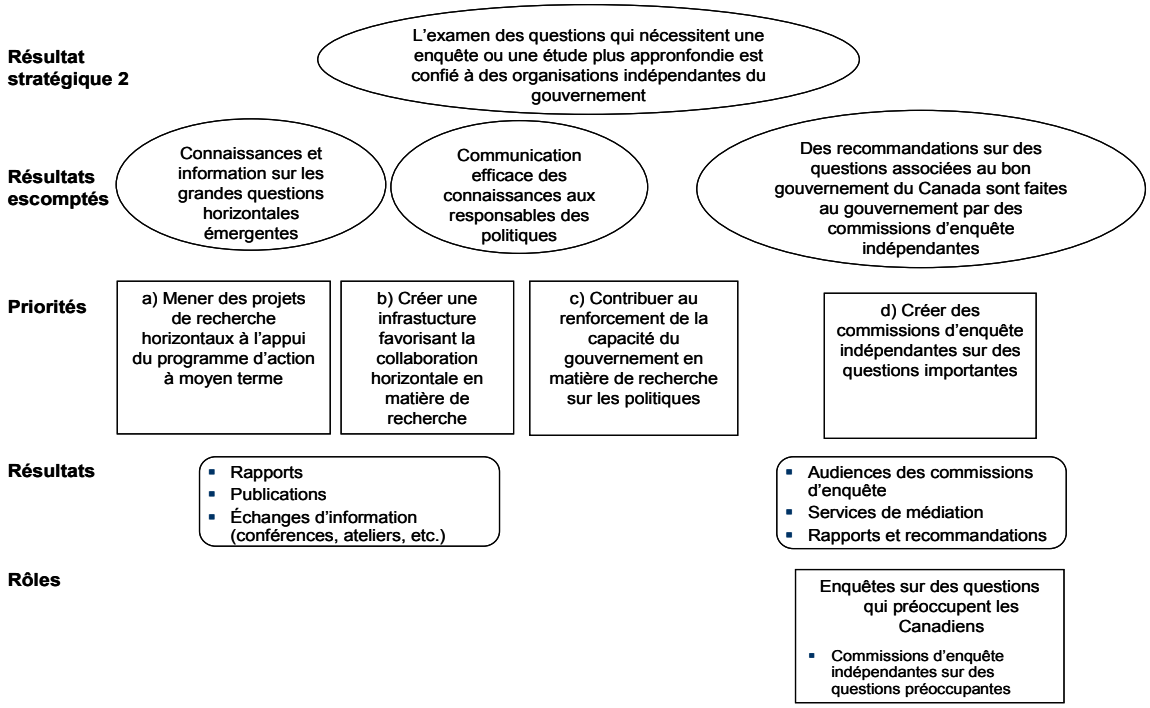

1. Principales priorités

En 2004-2005, les principales priorités consisteront à :

- Mener des projets de recherche horizontaux à l'appui du programme d'action à moyen terme – Le PRP continuera de diriger des projets de recherche dans les domaines économique, social et environnemental.

- Créer une infrastructure favorisant la collaboration horizontale en matière de recherche – Exemples : la revue *Horizons* (un outil de liaison pour les membres de la collectivité fédérale de la recherche sur les politiques), des conférences thématiques, des ateliers et des tables rondes organisés sous les auspices du PRP.

- Contribuer au renforcement de la capacité fédérale en matière de recherche sur les politiques en instaurant un processus d'examen par les pairs et un champ d'action pour les préposés à la recherche sur les politiques des divers ministères par leur participation à des projets de recherche horizontale.

- Créer des commissions d'enquête indépendantes sur des questions associées au bon gouvernement du Canada.

Ces priorités sont résumées dans le tableau ci-dessous et exposées de façon plus détaillée dans les pages qui suivent.

Figure 5 - Priorités dans le contexte du résultat stratégique 2

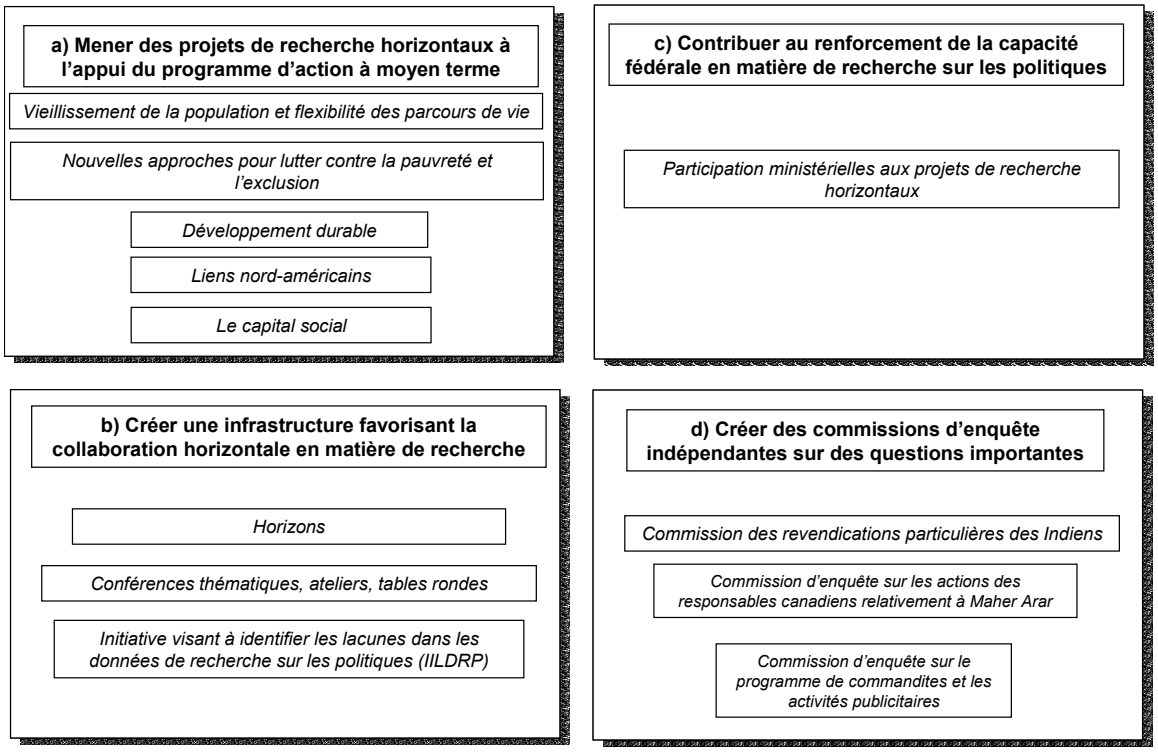

a) Mener des projets de recherche horizontale à l'appui du programme d'action à moyen terme

Le Projet de recherche sur les politiques a sélectionné cinq grands enjeux stratégiques à moyen terme qui touchent le Canada : *Vieillissement de la population et flexibilité des parcours de vie*, *Le capital social comme instrument de politique publique*, *Nouvelles*

approches pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion, *Liens nord-américains* et *Développement durable*.

- **Vieillissement de la population et flexibilité des parcours de vie** – Le vieillissement de la population pose un défi stratégique crucial dans tous les pays industrialisés. Même s'ils ne laissent pas entrevoir une crise aussi grave que celle prévue initialement, les chiffres associés à la retraite massive des membres de la génération du baby-boom restent toutefois très impressionnants. Les pressions financières liées au vieillissement de la population augmenteront en même temps que la revendication d'une plus grande liberté de choix en ce qui concerne la répartition du temps consacré au travail, à l'apprentissage, à la prestation de soins et aux loisirs au cours de la vie adulte. Le projet sur le vieillissement de la population et la flexibilité des parcours de vie examine les possibilités de formuler les politiques de façon à éviter les pénuries de main-d'œuvre associées à l'augmentation imminente du nombre de personnes qui prennent leur retraite tout en offrant aux gens plus de choix en ce qui concerne l'organisation de leur travail et des autres activités au cours de leur vie. La recherche interministérielle du PRP, entreprise en janvier 2003, innove en utilisant une puissante combinaison de modèles macroéconomiques et de modèles de microsimulation pour étudier les incidences macroéconomiques, financières, sociales et les incidences sur le marché du travail selon divers scénarios liés aux possibilités pour les gens d'organiser leur travail et leurs autres activités au cours de leur vie.

- **Nouvelles approches pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion** – Au cours des années 90, en raison de la détérioration de la situation économique et de la réduction des dépenses dans le domaine social, les efforts déployés par le Canada pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion se sont relâchés. Depuis la reprise du milieu des années 90, de nombreux indicateurs concernant la pauvreté se sont améliorés, mais les gains et les revenus des familles démunies ont diminué. La manière dont les pays développés envisagent les problèmes de pauvreté et d'exclusion a beaucoup changé ces dernières années. De nouvelles données permettent de mieux comprendre la dynamique de la pauvreté et sa persistance durant le cours de la vie, et de repérer les groupes à risque. Le PRP, en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, étudie systématiquement de nouvelles approches stratégiques visant à régler le problème de la pauvreté incluant le recours à la législation, la mise en œuvre d'approches axées sur les biens, le rôle de l'économie sociale et les politiques de logement.

- **Développement durable** – La phase actuelle du projet de développement durable est axée sur la gestion de l'eau douce. C'est une question qui prend de plus en plus d'importance au Canada et à travers le monde, comme l'a démontré la tragédie de Walkerton, la médiatisation du débat sur la moraine de Oak Ridge en Ontario et la place importante accordée aux questions liées à l'eau dans le Plan d'application de Johannesburg pour le Sommet mondial sur le développement durable. Le projet de recherche sur le développement durable du PRP examine, avec le concours de plusieurs ministères fédéraux et d'autres partenaires, deux

principaux aspects de la gestion de l'eau douce au Canada : le recours à des instruments économiques pour la lutte contre la pollution et la gestion de la demande et le rôle du gouvernement fédéral dans la gestion de l'eau douce.

- **Liens nord-américains** – Une préoccupation clé du Canada sur le plan des politiques au cours des dernières décennies est le souci de tirer le meilleur parti possible des avantages associés au fait de faire partie de l'espace économique nord-américain tout en protégeant l'approche canadienne. Ce défi est devenu un aspect central du programme d'action du Canada depuis la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE, 1989) et de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA, 1994), et continue de le dominer. Pour aider à définir et à comprendre les défis et les opportunités associés à l'intégration économique en constante évolution du Canada et des États-Unis, le PRP mène quatre projets de recherche interdépendants : les retombées économiques possibles de la coopération internationale en matière de réglementation et les façons de favoriser la coopération; les incidences pour le Canada de l'harmonisation des tarifs extérieurs et de la suppression des règles d'origine de l'ALENA; l'émergence de liens entre les régions transfrontalières dans les domaines économique, institutionnel et socioculturel et leurs répercussions sur le plan des politiques.

- **Le capital social comme instrument de politique publique** – Les efforts déployés pour maîtriser la notion de capital social ont été limités par des ambiguïtés conceptuelles et des difficultés de mesure. Ce projet consiste à faire une évaluation du rôle et de la contribution potentiels du capital social dans l'atteinte des objectifs fédéraux en matière de politiques en collaborant avec les ministères en vue d'élaborer une définition opérationnelle et un cadre rigoureux pour l'analyse et la mesure du capital social, d'identifier les secteurs clés de politiques et de programmes où le capital social peut jouer un rôle important en contribuant à atteindre les objectifs en matière de politiques et à intégrer les leçons apprises à une série de recommandations stratégiques visant à mettre à l'essai de nouvelles approches, un système de mesure amélioré et des initiatives en matière de politiques.

b) Créer une infrastructure favorisant la collaboration horizontale en matière de recherche

L'intégration des résultats de la recherche au processus d'élaboration des politiques se fait de diverses façons. Les analystes de politiques participant à des projets de recherche du PRP utilisent les connaissances générées par ces projets pour prodiguer des conseils stratégiques aux décideurs. Les principaux mécanismes sont :

- *Horizons* – Publication et véhicule de diffusion de la recherche rédigé par et pour les chercheurs de l'administration fédérale. L'objet de *Horizons* est l'échange de renseignements entre les chercheurs de la fonction publique et du secteur privé sur

des questions ayant des liens étroits avec les projets et activités horizontaux de recherche du PRP.

- Des conférences thématiques, des ateliers et des tables rondes – Pour encourager les échanges et le transfert de connaissances entre les experts de l'extérieur, les chercheurs de l'administration publique et les analystes de politiques.

- L'initiative visant à identifier les lacunes dans les données de recherche sur les politiques (IILDRP) – A pour objet de déceler les nouvelles lacunes dans les données et de dégager des consensus sur les priorités en matière d'élaboration de données.

c) Contribuer au renforcement de la capacité fédérale en matière de recherche sur les politiques

Le PRP a mis en place un processus d'examen par les pairs et un champ d'action pour les chercheurs en politiques des divers ministères grâce à leur participation à des projets horizontaux de recherche. De petites équipes de recherche sont formées pour chaque projet et constituent le noyau regroupant un plus grand nombre d'experts et d'analystes des ministères participants.

d) Créer des commissions d'enquête indépendantes sur des questions importantes

Aux termes de la *Loi sur les enquêtes*, le gouverneur en conseil peut instituer des commissions d'enquête indépendantes sur toute question touchant le bon gouvernement du Canada. En 2004-2005, trois commissions seront actives : la Commission sur les revendications particulières des Indiens, la Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar et la Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires.

- **Commission sur les revendications particulières des Indiens**

  La Commission sur les revendications particulières des Indiens aide les Premières nations et le Canada pour le règlement des revendications particulières. La Commission joue un rôle quasi judiciaire et offre un mécanisme d'appel pour l'examen des décisions du gouvernement sur les revendications faites par les Premières nations. La Commission mène des enquêtes impartiales en réponse à une demande d'une Première nation, quand celle-ci remet en question la décision du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de rejeter sa revendication particulière ou lorsqu'elle n'est pas d'accord avec les critères applicables aux indemnités dans le cadre de la négociation d'un règlement avec le gouvernement.

  À la demande du gouvernement et d'une Première nation, la Commission fournit des services de médiation ou de facilitation au sujet des revendications. Un aspect important des travaux de la Commission est que les audiences ont lieu dans la communauté de la Première nation concernée pour que toutes les parties aient une

idée de l'environnement et des problèmes particuliers. La Commission mène actuellement 30 enquêtes; en 2003-2004, elle a publié quatre rapports d'enquête.

La Commission a considérablement accru ses activités en ce qui a trait aux services de médiation et à l'éducation du public, en plus de mener ses enquêtes en cours. Elle n'a pas de délai fixe pour accomplir son mandat. Le projet de loi C-60 a été déposé en juin 2002 et a été présenté à nouveau en octobre 2002 (projet de loi C-6). On y propose de créer un nouvel organisme indépendant qui serait chargé des revendications particulières. Le projet de loi a été adopté et a reçu la sanction royale en novembre 2003. Lorsque la loi aura été adoptée, la Commission devra terminer les travaux relatifs aux revendications en cours et organiser le transfert ordonné des dossiers au nouvel organisme. Les divers intervenants n'ont pas encore discuté du processus de transition, à savoir notamment qui et quel ministère devront demander des fonds additionnels pour couvrir les frais de transition.

Le 20 juillet 2004, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a été nommé ministre responsable de la Commission sur les revendications particulières des Indiens.

- **Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar**

Cette commission d'enquête a été créée le 5 février 2004 aux termes de la partie I de la *Loi sur les enquêtes*, sur la recommandation de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile; elle a été chargée de faire enquête et de présenter un rapport sur les actions des responsables canadiens dans l'affaire Maher Arar (enquête sur les faits). Le commissaire est mandaté en outre pour faire les recommandations qu'il juge pertinentes sur un mécanisme d'examen indépendant des activités de la Gendarmerie royale du Canada en matière de sécurité nationale (examen de la politique).

L'honorable Dennis R. O'Connor, juge en chef adjoint de l'Ontario, a été nommé commissaire de l'enquête. Il est chargé de faire enquête et de présenter un rapport sur les actions des responsables canadiens dans l'affaire Maher Arar et notamment sur la détention de M. Arar aux États-Unis, sur son expulsion vers la Syrie via la Jordanie, sur son incarcération et sur le traitement qu'il a subi en Syrie, sur son retour au Canada et sur toute autre action des responsables canadiens à l'égard de M. Arar que le commissaire juge pertinente pour l'exécution de son mandat.

La Commission n'a pas d'échéance précise pour présenter son rapport au gouverneur en conseil.

- **Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires**

Le 19 février 2004, le mandat de la Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires a été défini par décret, et le juge John H. Gomery a été nommé commissaire en vertu de la partie I de la *Loi sur les enquêtes*.

Selon le cadre de référence, qui est contenu dans le décret, la Commission s'est vu attribuer un double mandat. Le premier consiste pour le commissaire à faire enquête et à faire rapport sur les questions soulevées, directement ou indirectement, par les chapitres 3 et 4 du Rapport de la vérificatrice générale de novembre 2003. Le deuxième invite la Commission à formuler des recommandations au gouverneur en conseil, d'après les faits révélés par l'enquête, en vue de prévenir la mauvaise gestion des futurs programmes de commandites et des futures activités publicitaires.

La Commission n'a pas d'échéance précise pour présenter son rapport au gouverneur en conseil.

2. Comment nous évaluerons notre rendement

Pour le deuxième résultat stratégique, nous avons signalé au tableau 3 une série préliminaire d'indicateurs clés de rendement pour chacun des trois résultats escomptés. Nous améliorerons ces indicateurs au moment de l'élaboration du cadre d'évaluation du rendement du BCP mentionné précédemment.

Tableau 3 - Indicateurs de rendement pour les résultats clés du Résultat stratégique 2

Résultats	Indicateurs de rendement	Mesures/commentaires
Connaissances et information sur les grandes questions horizontales émergentes	Mesure dans laquelle les rapports du PRP sont appréciés et utilisés par les décideurs de la fonction publique. Degré d'utilisation des recommandations ou des analyses du PRP dans la préparation de documents et de déclarations importantes du gouvernement (discours du Trône, budget fédéral, etc.).	Nécessiterait un sondage auprès des responsables des politiques dans le cadre d'une étude d'évaluation périodique.
Communication efficace des connaissances aux responsables des politiques	Degré de collaboration avec les ministères	Degré de participation des ministères à des projets de recherche
	Nombre d'événements parrainés par le PRP auxquels participent de hauts fonctionnaires	Tables rondes, ateliers, conférences, etc. et publications connexes
	Nombre de lecteurs des publications du PRP (*Horizons*, p. ex.)	Sondage auprès des lecteurs des publications du PRP
Recommandations sur des questions associées au bon gouvernement du Canada sont faites au gouvernement par des commissions d'enquête indépendantes	Mesure dans laquelle une commission fait des recommandations pertinentes au mandat	Examen des recommandations des commissions
	Mesure dans laquelle les recommandations faites par des commissions indépendantes sont acceptées et mises en œuvre	Mesure dans laquelle les résultats des travaux d'une commission sont pris en compte dans le discours du Trône, dans de nouveaux projets de loi, dans de nouveaux programmes et de nouvelles politiques et dans les discours des ministres. Mesure dans laquelle le MAINC met en œuvre les recommandations de la Commission sur les revendications particulières des Indiens.

V Organisation

La présente section donne un aperçu de l'organisation du programme du Conseil privé. Il est à noter que l'information a été mise à jour en juillet 2004, après que le Premier ministre a annoncé la composition de son nouveau cabinet; d'autres changements pourraient être apportés à l'organisation du BCP au cours de la présente année financière. On trouvera un organigramme à jour sur le site Web de l'organisme.

A. Responsabilisation

Le Conseil privé de la Reine pour le Canada a été constitué en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867* dans le but d'aider et de conseiller le Gouverneur général, représentant de la Reine. Le Cabinet, qui agit officiellement comme Conseil privé, joue donc ce rôle. La création du Bureau du Conseil privé (BCP) remonte à la Confédération. En tant que ministère du Premier ministre, le BCP conseille ce dernier, en toute impartialité, sur les priorités et les politiques du gouvernement, ainsi que sur son organisation et ses relations avec le Parlement, les provinces et les autres institutions. Le BCP conseille également le Premier ministre sur la répartition des responsabilités entre les ministres, sur les nominations de sous-ministres et sur des dossiers spéciaux comme la sécurité nationale. Le BCP joue en outre le rôle de secrétariat du Cabinet et de ses différents comités. Depuis 1867, le sous-ministre du Premier ministre porte le titre de greffier du Conseil privé. En 1940, on lui ajoute celui de secrétaire du Cabinet. En 1992, des modifications à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* viennent lui conférer un troisième titre, celui de chef de la fonction publique, qui s'accompagne de la responsabilité de fixer les orientations stratégiques de la fonction publique.

Le programme du ministère, intitulé programme du Bureau du Conseil privé, comprend cinq secteurs d'activité : le Cabinet du Premier ministre; les cabinets de ministres, le Bureau du Conseil privé; les commissions d'enquête, groupes de travail et autres; les services ministériels (voir figure 6).

Figure 6 - Structure du ministère

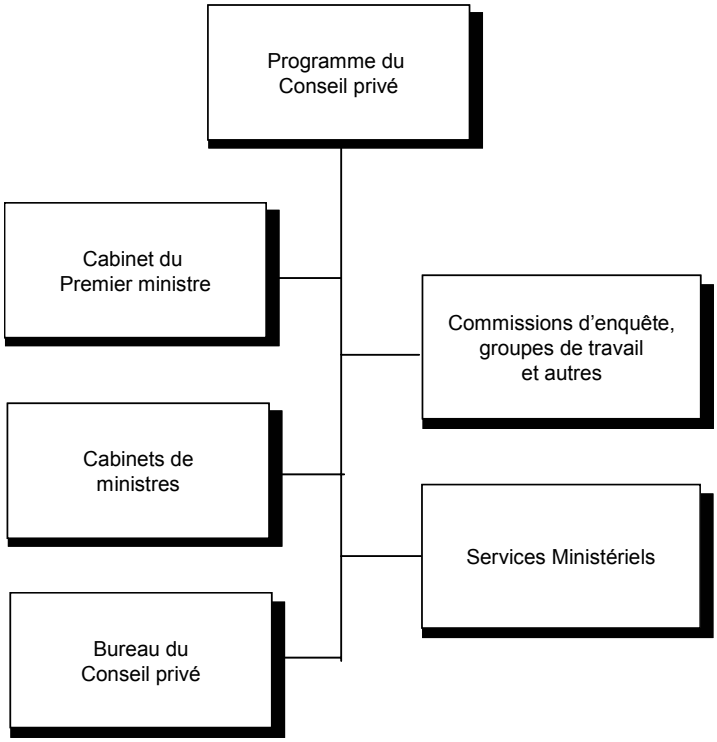

1. Secteur d'activité « Cabinet du Premier ministre »

L'objectif de ce secteur d'activité consiste à fournir des conseils, de l'information et des services spéciaux au Premier ministre en tant que chef du gouvernement et président du Cabinet et de ses comités chargés des priorités et de la planification, des affaires internationales, des relations entre le Canada et les États-Unis et des affaires autochtones. Ces services comprennent notamment la liaison avec les ministres, la gestion des grands dossiers, les communications, la planification et les activités gouvernementales liées aux relations internationales ainsi que le soutien à l'égard de certaines responsabilités politiques, dont les relations avec le caucus du gouvernement. Les coûts de fonctionnement des résidences officielles du Premier ministre relèvent aussi de ce secteur d'activité. Toutefois, la Commission de la capitale nationale se charge de l'ameublement, de l'entretien, du chauffage et de la réparation de ces résidences.

2. Secteur d'activité « Cabinets de ministres »

Le secteur « Cabinets de ministres » fournit des services de soutien, de l'information et des conseils au leader du gouvernement au Sénat, au président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, au leader du gouvernement à la Chambre des communes, au leader

adjoint du gouvernement à la Chambre des communes et au leader adjoint du gouvernement au Sénat.

Ce secteur d'activité comprend le cabinet du leader du gouvernement au Sénat qui est responsable du programme législatif du gouvernement au Sénat et qui inclut les activités du leader adjoint du gouvernement au Sénat, le cabinet du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires intergouvernementales qui aide le président du Conseil privé dans les tâches qui lui sont confiées par le Premier ministre, le cabinet du leader du gouvernement à la Chambre, qui est chargé du programme législatif du gouvernement en Chambre et veille à la représentation des préoccupations des parlementaires dans le processus décisionnel gouvernemental, et le cabinet du leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles, ministre responsable de la réforme démocratique et ministre associé de la Défense nationale qui aide à gérer le programme législatif du gouvernement et à veiller à la représentation des préoccupations des parlementaires dans le processus décisionnel gouvernemental. De temps à autre, des responsabilités supplémentaires sont confiées aux ministres mentionnés ci-dessus, responsabilités qui font dès lors partie intégrante des activités de leur cabinet. Ce secteur d'activité est en outre responsable du paiement des salaires et des allocations des secrétaires et ministres d'État qui secondent les ministres dans l'exercice de leurs fonctions. Les budgets de fonctionnement des secrétaires et ministres d'État sont présentés par leur ministère respectif. Chaque ministre a un chef de cabinet qui gère son cabinet. (Voir figure 7.)

Figure 7- Organigramme du secteur d'activité « Cabinets de ministres »

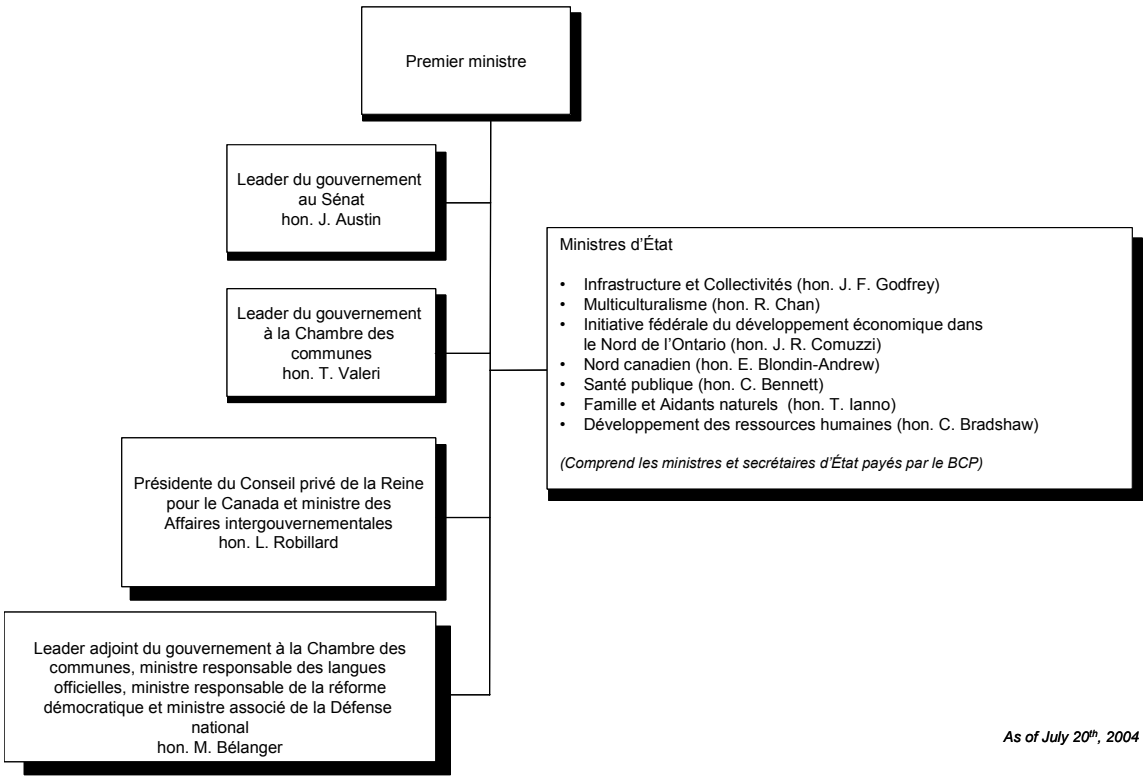

3. Commissions d'enquête, groupes de travail et autres

Le but de ce secteur d'activité est de recueillir de l'information et de présenter des rapports conformément aux mandats établis ou d'entreprendre des projets ou des études indépendants. En 2004-2005, ce secteur d'activité regroupe les éléments suivants : le Projet de recherche sur les politiques, la Commission sur les revendications particulières des Indiens et deux commissions d'enquête (la Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar et la Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires).

a) Projet de recherche sur les politiques

Le Projet de recherche sur les politiques fait progresser la recherche sur des questions horizontales émergentes qui sont très pertinentes pour le programme d'action à moyen terme du gouvernement fédéral et assure la communication efficace du savoir aux responsables de l'élaboration des politiques. Le Projet de recherche sur les politiques travaille présentement sur cinq projets de recherche horizontaux : Vieillissement de la population et flexibilité des parcours de vie, Nouvelles approches pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion, Le capital social comme instrument de politique publique, Liens nord-américains et Développement durable. Le mandat du Projet de recherche sur les politiques s'étend à deux objectifs auxiliaires : contribuer au renforcement de la capacité du gouvernement fédéral en matière de recherche sur les politiques et créer une infrastructure favorisant la collaboration interministérielle en matière de recherche sur les politiques.

b) Commission sur les revendications particulières des Indiens

À la suite de la crise d'Oka (1990), le gouvernement a créé en 1991 la Commission sur les revendications particulières des Indiens.

La Commission mène des enquêtes impartiales lorsqu'une Première nation conteste le rejet de sa revendication particulière par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ou qu'une Première nation n'est pas d'accord avec les critères applicables aux indemnités dans le cadre de la négociation d'un règlement avec le gouvernement. Outre des enquêtes formelles, la Commission offre, à la demande du gouvernement et d'une Première nation, des services de médiation susceptibles, à leur avis, de les aider à en arriver à une entente sur une question liée à une revendication particulière.

Comme il a été mentionné à la section IV.B.1d), la loi portant création d'un nouvel organisme indépendant chargé des revendications particulières a été adoptée et attend d'être promulguée. De plus, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a été nommé, le 20 juillet 2004, ministre responsable de la Commission sur les revendications particulières des Indiens.

c) Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar

La Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar examine les actions des responsables canadiens dans l'affaire Maher Arar et présente un rapport à ce sujet. Le commissaire a en outre le mandat de formuler des recommandations concernant la création d'un mécanisme d'examen indépendant des activités de la Gendarmerie royale du Canada en matière de sécurité nationale.

d) Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires

La Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires fait enquête et rapport sur les questions soulevées, directement ou indirectement, par les chapitres 3 et 4 du Rapport de la vérificatrice générale du Canada présenté en novembre 2003 à la Chambre des communes en ce qui concerne le programme de commandites et les activités publicitaires du gouvernement du Canada. Le commissaire a en outre le mandat de formuler les recommandations qu'il juge pertinentes, d'après les faits révélés par l'enquête, en vue de prévenir la mauvaise gestion des futurs programmes de commandites et des futures activités publicitaires.

4. Secteur d'activité « Bureau du Conseil privé »

À titre de secrétariat du Cabinet, le rôle du secteur d'activité « Bureau du Conseil privé » est de donner de l'information et des conseils au Premier ministre, au Cabinet, aux comités du Cabinet, au Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente et au Comité consultatif sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau pacte pour les villes (depuis le 20 juillet 2004, ce comité relève du Bureau de l'infrastructure du Canada). Le Conseil du Trésor et les comités d'examen des dépenses sont secondés par un organisme distinct, le Secrétariat du Conseil du Trésor. (Voir figure 8.)

Figure 8 - Comités du Cabinet

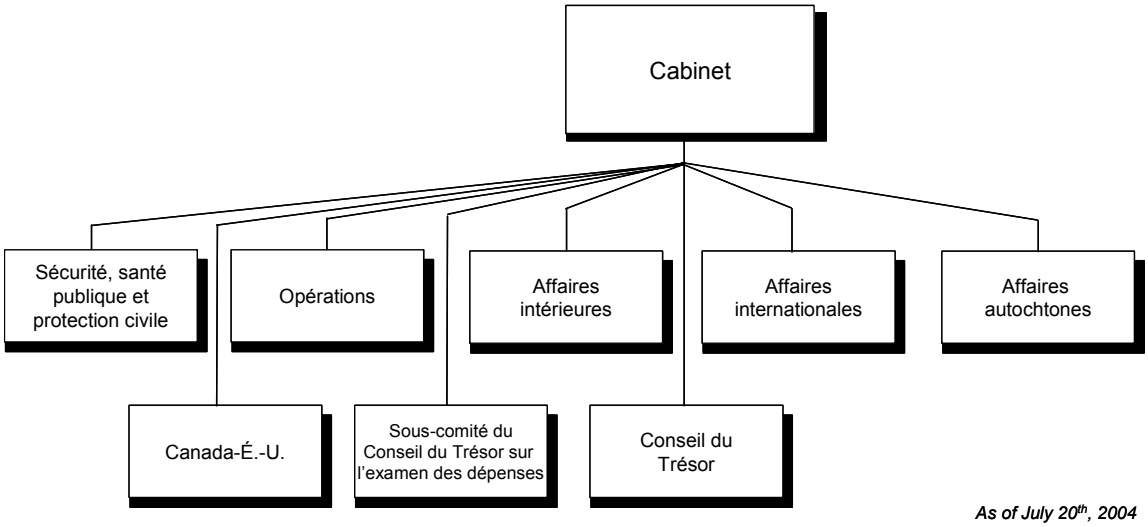

L'organigramme du Bureau du Conseil privé est représenté par la figure 9. Le greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet doit rendre des comptes sur la gestion du BCP et relève directement du Premier ministre. Un aperçu des rôles et responsabilités de chaque unité organisationnelle est donné dans les pages suivantes.

Figure 9 - Organigramme du secteur d'activité « Bureau du Conseil privé »

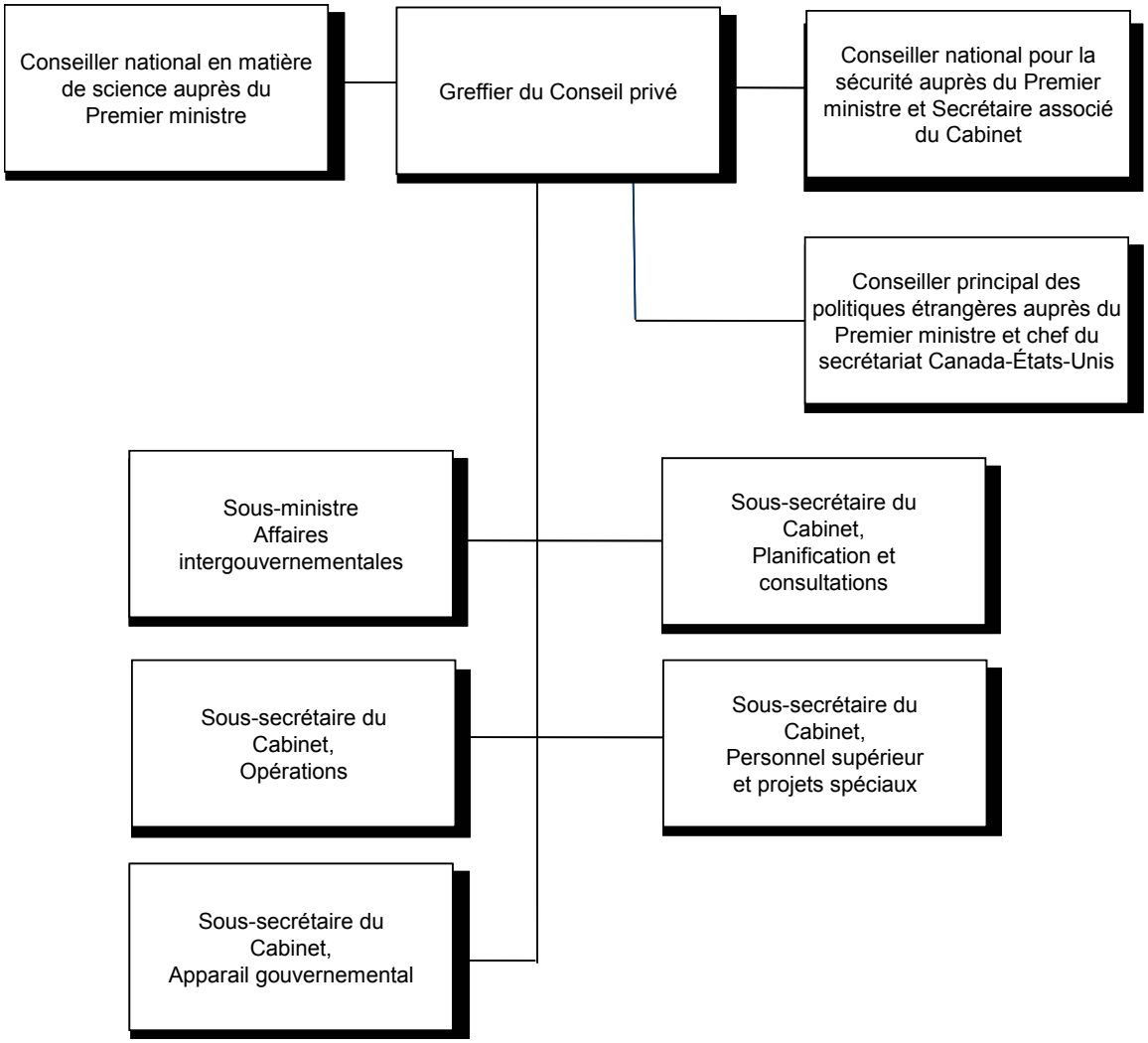

a) Bureau du greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet

Le greffier du Conseil privé est le plus haut fonctionnaire du gouvernement du Canada dont la nomination n'est pas politique; il offre un soutien professionnel impartial au Premier ministre sur toutes les questions de principe et de fonctionnement susceptibles de toucher le gouvernement. Le greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet a des responsabilités particulières qui consistent à assurer la continuité des activités gouvernementales entre deux administrations, il assure la conservation des dossiers des administrations précédentes et aide le gouvernement en place à comprendre et à respecter les conventions du régime de la monarchie constitutionnelle du Canada.

b) Conseiller pour la sécurité nationale auprès du Premier ministre et secrétaire associé du Cabinet

Le conseiller pour la sécurité nationale auprès du Premier ministre et secrétaire associé du Cabinet seconde le Premier ministre en donnant de l'information et des conseils et en faisant des recommandations sur les questions stratégiques liées à la sécurité et au renseignement et veille à ce que les activités des membres de la collectivité de la sécurité et du renseignement soient coordonnées de façon efficace. Les principales organisations sont :

- **Le Secrétariat de la sécurité et du renseignement** – Ce secrétariat conseille le Premier ministre sur les questions touchant la sécurité nationale et le renseignement, y compris en ce qui concerne l'élaboration des grandes politiques, les questions d'intérêt public, les situations de crise et les priorités de la collectivité du renseignement. Il contribue au processus décisionnel à cet égard en fournissant des services de secrétariat au comité du Cabinet chargé de la sécurité, de la santé publique et de la protection civile et en aidant les ministères et les organismes à préparer les dossiers qui doivent être examinés ou approuvés par les ministres. Il assure en outre la sécurité lors des réunions du Cabinet ainsi que la sécurité des installations où sont logés le Cabinet du Premier ministre et le Bureau du Conseil privé. Le secrétaire adjoint (Sécurité et renseignement) préside le Groupe de la politique du renseignement interministériel, un groupe composé de fonctionnaires du niveau de sous-ministre adjoint membres de la collectivité de la sécurité et du renseignement. Le Secrétariat organise et préside d'autres comités interministériels ayant pour but d'assurer une coordination efficace des activités de cette collectivité.

- **Le Secrétariat de l'évaluation du renseignement (SER)** – Le SER fait des évaluations neutres, récentes et stratégiques des tendances et des événements internationaux qui sont susceptibles d'avoir des incidences sur la sécurité, la politique extérieure et les intérêts économiques du Canada. Les analystes puisent de l'information à de nombreuses sources, notamment dans des documents ayant une cote de classification élevée, pour faire des évaluations pour les décideurs principaux du BCP, d'Affaires étrangères Canada et d'autres ministères.

Le SER joue un rôle de coordination très important en ce qui concerne la collectivité canadienne du renseignement en fournissant des services de secrétariat au Comité interministériel de l'évaluation du renseignement et en entretenant des relations avec des organismes d'évaluation du renseignement alliés et les secteurs pertinents des milieux universitaires canadiens.

c) Affaires intergouvernementales

Le sous-ministre (Affaires intergouvernementales) est chargé de donner des conseils et de l'appui en ce qui concerne les politiques et les communications liées aux relations fédérales-provinciales-territoriales, aux affaires constitutionnelles, à l'évolution de la fédération et à l'unité canadienne, aux relations avec les Autochtones et aux langues officielles, notamment:

- Donner des conseils et faire de la planification stratégique en ce qui concerne la fédération canadienne, les arrangements fiscaux, le programme d'action fédéral-provincial-territorial ainsi que les questions constitutionnelles et juridiques. Cela inclut une interaction avec des experts de l'extérieur et des universitaires dans les relations fédérales-provinciales-territoriales pour faire de la recherche sur les questions d'actualité et les questions constitutionnelles.

- Assurer la liaison et donner des conseils sur les relations avec les provinces et les territoires, ce qui inclut notamment une évaluation des priorités provinciales, la surveillance des dossiers comportant d'importantes dimensions intergouvernementales et le renouvellement de la fédération.

- Faire de la planification stratégique et donner des conseils pour les réunions bilatérales et multilatérales des premiers ministres et des ministres, ce qui inclut l'élaboration de l'ordre du jour et des documents d'information pour le Premier ministre, en attirant son attention sur les aspects intergouvernementaux des principaux dossiers et des positions gouvernementales.

- Collaborer avec les ministères dans des secteurs précis pour faire des analyses sectorielles, réagir aux questions émergentes et répondre aux préoccupations fédérales-provinciales-territoriales.

- Coordonner les activités de promotion du Plan d'action pour les langues officielles et l'élaboration d'un cadre de responsabilisation et de gestion horizontales axé sur les résultats en ce qui concerne les langues officielles.

- Donner des conseils aux ministres sur des questions clés relatives aux affaires autochtones, comme l'autonomie gouvernementale et encourager les groupes autochtones à participer aux discussions sur les politiques et aux forums fédéraux-provinciaux-territoriaux.

- Agir à titre d'interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, notamment, gérer le financement des projets pilotes entrepris avec les provinces et les territoires dans le contexte de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain et collaborer avec les ministères fédéraux et les provinces pour mettre en œuvre l'arrêt *Powley* de la Cour suprême confirmant qu'un groupe métis peut posséder des droits ancestraux en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. La Cour suprême a confirmé que la collectivité métisse de Sault Ste. Marie avait un droit de chasse de subsistance protégé par la Constitution.

  Depuis le 20 juillet 2004, ces responsabilités ont été transférées au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

d) Opérations

Le rôle de la Direction des opérations est de fournir des services de secrétariat aux comités du Cabinet, de collaborer avec les ministères pour préparer des projets axés sur les priorités du gouvernement, de donner des conseils impartiaux au Premier ministre et aux autres ministres sur les questions réglementaires, économiques et sociales et de coordonner et donner des conseils concernant la gestion des enjeux émergents, en particulier :

- **Réglementation et décrets du Conseil** – La Division des affaires réglementaires fait des analyses, tient des séances d'information et donne des conseils sur les projets de règlement et sur la mise en œuvre et l'élaboration de la politique en matière de réglementation. La Division des décrets du conseil prodigue des conseils sur l'utilisation des décrets et en gère le processus d'approbation. Elle produit et diffuse les décrets, publie les règlements dans la *Gazette du Canada* et organise les cérémonies d'assermentation à Rideau Hall.

- **Système des documents du Cabinet** – Le Système des documents du Cabinet donne des services de soutien administratif au Cabinet et aux comités du Cabinet.

- **Secrétariats de la politique du développement social, de la politique du développement économique et régional et des opérations** – Ils sont chargés de faire les remises en question, d'assurer la surveillance et la coordination et de donner des conseils dans divers domaines, notamment en matière de politique de développement social, économique, environnemental, régional et en matière de politique commerciale.

e) Planification et consultations

Le sous-secrétaire du Cabinet (Planification et consultations) est chargé d'examiner tous les volets de la politique gouvernementale du point de vue du programme global du gouvernement, de ses grandes priorités et projets et donne son avis sur les questions de politique stratégique. Il est chargé en outre d'assurer des services de secrétariat au

Cabinet et de donner des avis touchant les communications et la consultation dans l'ensemble du gouvernement. Ce mandat l'oblige à accorder une attention particulière au Budget, au discours du Trône et à d'autres questions spéciales ou prioritaires qui peuvent surgir de temps à autre. L'accent est mis sur la nécessité de tenir les ministres au courant des liens entre les différents dossiers, dans le contexte des priorités stratégiques du gouvernement. Parmi ses fonctions :

- **Priorités et planification** – Aide le gouvernement à définir ses objectifs et ses priorités en vue de surveiller l'élaboration du discours du Trône et d'entreprendre l'élaboration de politiques conformes à ces priorités et d'assurer la liaison avec les autres services du Bureau du Conseil privé et avec d'autres ministères. Fournit également le personnel auxiliaire nécessaire aux réunions plénières du Cabinet, aux petits déjeuners des sous-ministres et aux réunions du Comité de coordination des sous-ministres (Politiques).

- **Politique macroéconomique** – Fournit des conseils et des analyses d'ordre stratégique sur les affaires économiques et financières et, avec la collaboration du ministère des Finances, du Secrétariat du Conseil du Trésor et d'autres secrétariats du BCP, fournit des analyses et des conseils sur les aspects économiques et financiers d'un certain nombre de grands dossiers, dont le Budget.

- **Communications et consultation** – Donne son avis et apporte son soutien à l'égard des communications et est chargé de coordonner les communications et la consultation dans l'ensemble de la fonction publique.

- **Secrétariat des affaires autochtones** – Créé en janvier 2004, il attirera l'attention, de concert avec le secrétaire parlementaire du Premier ministre pour les affaires autochtones et le Comité du Cabinet chargé des affaires autochtones, sur certaines mesures à prendre pour améliorer la cohérence et l'intégration des politiques gouvernementales en ce qui concerne les Autochtones.

- **Secrétariat des villes** – A été créé en décembre 2003 pour améliorer la coordination et être la plaque tournante des efforts déployés en vue de conclure un nouveau pacte avec les villes, grandes et petites, pour veiller à ce que les opinions des villes et celles des régions dans lesquelles elles sont situées soient au cœur du processus décisionnel gouvernemental.

  Le Secrétariat des villes a été transféré, le 20 juillet 2004, au Bureau de l'infrastructure du Canada.

- **Projet de recherche sur les politiques** – Alors que le Projet de recherche sur les politiques est indépendant du BCP, au cours de l'exercice 2004-2005, le sous-secrétaire (Planification et consultation) sera chargé de vérifier comment le PRP s'acquitte de son mandat et sa contribution à la planification des politiques.

f) Appareil gouvernemental

Le Secrétariat de l'appareil gouvernemental conseille et appuie le greffier du Conseil privé et le Premier ministre en ce qui concerne les questions liées à la structure et au fonctionnement du gouvernement dans son ensemble. Cette responsabilité est liée aux responsabilités d'architecte et d'arbitre de notre régime de gouvernement qu'a le Premier ministre, notamment à sa responsabilité de recommander la nomination des ministres et d'établir leur mandat, de fournir des conseils quant à l'organisation du gouvernement, d'organiser le Cabinet et ses comités, et d'établir les règles nécessaires au bon fonctionnement du système de Cabinet et du gouvernement en général. Voici quelques-unes de ses fonctions :

- **Rôle consultatif en ce qui concerne l'appareil gouvernemental** – Consiste à donner des conseils en ce qui concerne la structure, l'organisation et le fonctionnement du gouvernement, les responsabilités et les mandats des ministres, la transition d'un gouvernement à un autre, y compris l'organisation du Cabinet et de ses comités et les questions touchant le rôle de la Couronne, le Gouverneur général et sa résidence et la politique en matière de distinctions honorifiques.

- **Législation et planification parlementaire** – Apporte son soutien au leader du gouvernement à la Chambre pour la coordination et la gestion du programme législatif du gouvernement, en ce qui concerne le processus d'approbation des projets de loi devant être déposés au Parlement, ainsi que des conseils sur les projets de loi, les pratiques et usages parlementaires, les travaux des comités parlementaires et sur n'importe quelle question soulevée au Parlement. Il donne également des conseils en ce qui concerne la réforme démocratique et la réforme électorale. Le Secrétariat donne en outre des conseils juridiques sur une vaste gamme de sujets au sein du BCP, en particulier sur les documents confidentiels du Cabinet, les conventions, la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, les commissions d'enquête, les questions relatives au personnel supérieur et aux délibérations du Cabinet, y compris les affaires dont sont saisis les tribunaux et qui ont des répercussions à l'échelle du gouvernement, et tous les litiges relatifs à la loi électorale fédérale.

- **Documents parlementaires** – Veiller à ce que tous les renseignements ou documents recherchés par les deux chambres relativement à des questions écrites, à des pétitions et à des avis de motion portant production de documents soient fournis de la façon la plus efficace et satisfaisante possible et déposés avec diligence.

g) Conseiller principal des politiques étrangères auprès du Premier ministre et chef du Secrétariat Canada–États-Unis

Le conseiller principal des politiques étrangères seconde le Premier ministre en tant que chef d'État en lui fournissant des conseils, des informations et des recommandations impartiaux sur des questions touchant à la politique étrangère et à la politique de défense.

Ce rôle inclut la participation active à la formulation et à l'exécution de la politique internationale, la communication directe, pour le compte du Premier ministre, avec les représentants des gouvernements étrangers au Canada et avec le personnel supérieur des cabinets de dirigeants étrangers et des contacts importants avec d'autres chefs d'État et de gouvernement (visites à l'étranger et de l'étranger, sommets, correspondance, etc.). Il supervise en outre le Secrétariat des affaires internationales et le Secrétariat Canada-États-Unis et les comités du Cabinet chargés des affaires internationales et des relations Canada-États-Unis. À titre de point de coordination en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de la politique internationale, les secrétariats sont chargés de veiller à ce qu'une collaboration et des liens appropriés soient entretenus à l'échelle interministérielle et intraministérielle. Les principaux objectifs des secrétariats sont d'assurer une approche pangouvernementale aux relations entre le Canada et les États-Unis, aux affaires internationales et à la politique de défense; la gestion stratégique des questions internationales importantes et de leurs incidences pour le Canada; une cohérence et un leadership accrus en ce qui concerne les nombreuses activités ou initiatives internationales qui servent les intérêts canadiens dans le contexte international.

h) Conseiller national en matière de sciences auprès du Premier ministre

Le rôle du conseiller national des sciences auprès du Premier ministre est de donner des conseils impartiaux sur les orientations et les priorités du gouvernement en matière de sciences et de technologie. Il s'agira notamment de donner des avis sur les priorités en matière d'investissement, de prodiguer des conseils sur les lacunes du Canada en matière de commercialisation et d'innovation et les possibilités d'y remédier, d'examiner le rôle du Canada dans la science et la technologie à l'échelle internationale et de déterminer comment mettre à profit notre R-D pour aider les pays en développement, de trouver des mécanismes permettant de supprimer les obstacles à la collaboration horizontale et d'établir des partenariats entre divers ministères, organismes, institutions et fondations et entre le secteur public et le secteur privé, ainsi que d'élaborer un cadre pour l'évaluation et le financement de projets scientifiques de grande envergure.

i) Personnel supérieur et projets spéciaux

Le Secrétariat du personnel supérieur et des projets spéciaux donne au Premier ministre et au greffier du Conseil privé des conseils et du soutien pour l'édification d'une fonction publique vigoureuse pour le XXIe siècle, capable de soutenir le plan d'action du gouvernement et de servir les Canadiens et les Canadiennes. Ces fonctions sont liées aux responsabilités générales du Premier ministre en ce qui concerne les nominations dans la fonction publique et aux postes de cadre supérieur et au rôle du greffier à titre de chef de la fonction publique. Le Secrétariat est chargé d'élaborer et de mettre en place des politiques et des services de gestion des ressources humaines efficaces en ce qui concerne le recrutement, la sélection, le maintien en poste et la gestion des personnes nommées par décret, à savoir les sous-ministres, les hauts dirigeants des sociétés d'État et les chefs d'organismes gouvernementaux. En outre, le Secrétariat contribue, avec d'autres organismes centraux, à l'exécution du programme du gouvernement concernant la gestion de la fonction publique pour veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre de

politiques et de programmes de gestion des ressources humaines qui permettent d'atteindre un niveau élevé d'excellence en matière de gestion et de prestation de services.

5. Secteur d'activité « Services ministériels »

Le secteur d'activité « Services ministériels » comprend l'Administration, les Services financiers, les Services informatiques et techniques, les Services d'information ministériels, les Ressources humaines et l'Accès à l'information et protection des renseignements personnels.

B. Ressources par résultat stratégique et secteur d'activité

Le tableau 4 donne un bref aperçu des liens entre les résultats stratégiques et les secteurs d'activité :

Tableau 4 - Liens entre les résultats stratégiques et les secteurs d'activité sur le plan des ressources

	Résultats stratégiques (Dépenses prévues pour 2004-2005 en milliers de dollars)					
	Fonctionnement efficace des mécanismes décisionnels centraux du gouvernement et soutien approprié à cet égard		L'examen des questions qui nécessitent une enquête ou une étude plus approfondie est confié à des organisations indépendantes du gouvernement		Total par secteur d'activité	
Secteurs d'activité	**ETP**	**$**	**ETP**	**$**	**ETP**	**$**
Cabinet du Premier ministre	85	7 884 $	-	-	**85**	**7 884 $**
Cabinets de ministres	60	7 447 $	-	-	**60**	**7 447 $**
Bureau du Conseil privé	591	106 958 $	-	-	**591**	**106 958 $**
Commissions d'enquête, groupes de travail et autres	-	-	65	9 981 $	**65**	**9 981 $**
Services ministériels	327	49 549 $	-	-	**327**	**49 549 $**
Total du programme	**1 063**	**171 838 $**	**65**	**9 981 $**	**1 128**	**181 819 $**

Nota :

Un « équivalent temps plein » (ETP) est une unité de mesure qui est utilisée communément par les organisations pour chiffrer les ressources humaines. Le nombre d'ETP dans une organisation n'est généralement pas égal au nombre

d'employés. Un ETP équivaut à un employé travaillant toute l'année à plein temps; deux postes à mi-temps équivalent également à un ETP.

Les niveaux de ressources devront être rajustés pour tenir compte du transfert, le 20 juillet 2004, du Secrétariat des villes, de la Direction de l'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits et de la Commission sur les revendications particulières des Indiens.

C. Dépenses prévues du ministère

Le tableau des dépenses prévues du ministère résume les données du Budget principal des dépenses, des Budgets supplémentaires des dépenses, du Budget 2004 du ministre des Finances et des autres rajustements connexes, établissant ainsi les dépenses totales prévues du Bureau du Conseil privé dans son ensemble. Le tableau donne aussi le nombre d'équivalents temps plein (ETP) que l'on prévoit utiliser au cours de la période de planification. (Voir tableaux 5a), 5b) et 5c)

Tableau 5a) – Dépenses prévues du ministère

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 2003-2004	**Dépenses prévues 2004-2005**	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Cabinet du Premier ministre	7 798	**7 884**	7 884	7 884
Cabinets de ministres	9 914	**7 447**	7 447	7 447
Bureau du Conseil Privé	48 761	**69 948**	66 912	51 107
Commissions d'enquêtes, groupes de travail et autres	4 536	**9 981**	3 100	3 100
Services ministériels	43 457	**46 601**	46 505	46 475
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	114 466	**141 861**	131 848	116 013
Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	-	-	-	-
Moins : Recettes disponibles	-	-	-	-
Total du Budget principal des dépenses	114 466	**141 861**	131 848	116 013
Rajustements **				
Budget supplémentaire des dépenses	28 155			
Transferts du SCT relatifs à la négociation collective et à des initiatives pangouvernementales	1 076			
Rajustements relatifs à des postes législatifs	768			
	29 999	**39 958** **	26 922	29 901
Dépenses nettes prévues	144 465 *	**181 819**	158 770	145 914
Moins : Recettes non disponibles	532	**532**	532	532
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	21 704	**18 595**	18 438	18 254
Coût net du programme	165 637	**199 882**	176 676	163 636
Équivalents temps plein	1 006	**1 128**	1 074	968

* Ce montant est basé sur les prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues jusqu'à la fin de l'exercice courant.

** Les rajustements tiennent compte des approbations qui ont été obtenues depuis le Budget principal des dépenses et comprennent les initiatives du Budget fédéral (28,1 millions $), les annonces relatives à la restructuration du

12 décembre 2003 (11,9 millions $). D'autres rajustements devront être faits pour tenir compte du transfert du Secrétariat des villes, de la Direction de l'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits et de la Commission sur les reve

Tableau 5b) – Dépenses prévues du ministère – Renseignements concernant les commissions d'enquête, groupes de travail et autres

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 2003-2004	**Dépenses prévues 2004-2005**	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Projet de recherche sur les politiques *	4 536	**3 102**	3 100	3 100
Commission sur les revendications particulières des Indiens **	-	**6 879**	-	-
Commission d'enquête sur les actions des respon-sables canadiens relativement à Maher Arar ***	-	**-**	-	-
Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires ***	-	**-**	-	-
	4 536	**9 981**	3 100	3 100

* Le financement de l'intégrité des programmes (1,4 million $) arrivera à terme en 2003-2004. Les besoins de financement pour 2004-2005 et les années suivantes seront évalués à l'automne 2004.

** Les fonds pour 2003-2004 ont été obtenus par le biais des Budgets supplémentaires des dépenses. Les besoins de financement pour 2005-2006 et 2006-2007 seront évalués au cours de l'exercice 2004-2005.

*** Les fonds nécessaires pour les commissions seront obtenus par le biais des Budgets supplémentaires des dépenses.

Tableau 5c) – Dépenses prévues du ministère – Explications concernant les changements importants dans les dépenses nettes

i) De 144,5 millions $ en 2003-2004 à 181,8 millions $ en 2004-2005 :

- 46,1 millions $ pour financer de nouvelles activités comme les relations du gouvernement du Canada avec la communauté métisse, les fonctions supplémentaires en communications dues à la dissolution de Communication Canada et à la Sécurité nationale;

- 2,1 millions $ liés principalement aux rajustements des avantages sociaux;

Compensé par :

- 6,4 millions $ liés à l'arrivée à terme de certains postes comme le report du budget de fonctionnement pour 2003-2004, le financement de l'intégrité des programmes en ce qui concerne le Projet de recherche sur les politiques, la modernisation de la gestion des ressources humaines, le soutien au Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente et la mise en œuvre du Plan d'action pour les langues officielles;

- 4,5 millions $ dus à la transition du Premier ministre et aux changements apportés au Conseil des ministres.

ii) De 181,8 millions $ en 2004-2005 à 158,8 millions $ en 2005-2006 :

- 23 millions $ liés principalement à l'arrivée à terme de certains postes comme la Commission sur les revendications particulières des Indiens et diverses activités liées aux relations du Canada avec la communauté métisse.

iii) De 158,8 millions $ en 2005-2006 à 145,9 millions $ en 2006-2007 :

- 12,9 millions $ liés principalement à l'arrivée à terme de certaines ressources dans le secteur « Affaires intergouvernementales » et dans le secteur « Planification et consultations ».

Annexes

Les tableaux financiers contenus dans la présente section donnent un aperçu de la situation :

A-1 Sommaire des paiements de transfert

A-2 Sources de recettes disponibles et de recettes non disponibles

A-3 Coût net du programme pour l'année budgétaire

Tableau A-1 – Sommaire des paiements de transfert

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 2003-2004	**Dépenses prévues 2004-2005**	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Subventions				
Institut des relations intergouvernementales, Université Queen's	53	**53**	53	53
Secteur d'activité 3 - Bureau du Conseil privé	53	**53**	53	53
Contributions				
Programme de contributions de l'interlocuteur fédéral	5 494	**5 494**	5 494	5 504
Réponse provisoire à l'arrêt Powley de la Cour suprême du Canada *	-	**10 350**	-	-
Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain *	3 200	**13 563**	11 013	10 963
Secteur d'activité 3 - Bureau du Conseil privé	8 694	**29 407**	16 507	16 467
Autres paiements de transfert	-	-	-	-
Total des subventions, des contributions et des autres paiements de transfert	8 747	29 460	16 560	16 520

* Le 20 juillet 2004, les programmes de contributions ont été transférés au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

** Pour obtenir tout renseignement supplémentaire, voir la section V.A.4c à la page 43.

Tableau A-2 – Sources de recettes disponibles et de recettes non disponibles

(en milliers de dollars)	Prévisions de recettes 2003-2004	**Recettes prévues 2004-2005**	Recettes prévues 2005-2006	Recettes prévues 2006-2007
Total des recettes disponibles	-	-	-	-
Recouvrement de dépenses d'exercices antérieurs	340	**340**	340	340
Redressement des créditeurs de l'exercice précédent	132	**132**	132	132
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	36	**36**	36	36
Vente de textes réglementaires en vertu de la *Loi sur les textes réglementaires*	1	**1**	1	1
Produit des ventes	16	**16**	16	16
Recettes provenant d'activités liées à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*	3	**3**	3	3
Divers	4	**4**	4	4
Total des recettes non disponibles	532	**532**	532	532
Total des recettes disponibles et des recettes non disponibles	532	**532**	532	532

Tableau A-3 – Coût net du programme pour l'année budgétaire

(en milliers de dollars)	**Total du Ministère 2004-2005**
Dépenses nettes prévues	**181 819**
Plus : Services reçus à titre gracieux	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	**10 261**
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	**5 429**
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par le Développement des ressources humaines Canada	**10**
Salaires et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	**2 895**
	18 595
Moins : Recettes non disponibles	**532**
Coût net du programme pour 2004-2005	**199 882**

Autres renseignements

Liste de sites Web à consulter pour obtenir des renseignements supplémentaires :

Premier ministre	www.pm.gc.ca
Vice-premier ministre	www.pco-bcp.gc.ca
Leader du gouvernement à la Chambre des communes	www.pco-bcp.gc.ca/lgc
Président du Conseil privé de la Reine et ministre des Affaires intergouvernementales	www.pco-bcp.gc.ca/aia
Leader du gouvernement au Sénat	www.pco-bcp.gc.ca
Bureau du Conseil privé	www.pco-bcp.gc.ca
Commission sur les revendications particulières des Indiens	www.indianclaims.ca
Discours du Trône	www.pm.gc.ca/fra/sft-ddt.asp
Projet de recherche sur les politiques	www.recherchepolitique.gc.ca